écho

des entreprises

06 20

04 | *Zoom*
LABGROUP

12 | *Interview*
L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE MÉDIATIQUE

18 | *Focus*
PRIX DE L'INNOVATION 2020

36 | *Carte Blanche*
GÉRARD ALBERS

écho

100 ANS | 1920 2020

N° 1 — Prix du numéro 15 Centimes — Samedi, 14 août 1920

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
4, Rue Gœthe, Luxembourg
Téléphone 461
Adresse télégraphique: *FÉDIL*
Compte chèque postal: 2150
Case postale 61

L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE

ABONNEMENTS:
Grand-Duché: Fr. 5 par an
Union postale: Fr. 5, port en plus
Pour les Annonces s'adresser à l'Administration, Rue Gœthe, 4

ORGANE DE LA FÉDÉRATION DES INDUSTRIELS LUXEMBOURGEOIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE SAMEDI

A NOS LECTEURS.

Nous présentons aujourd'hui au public le premier numéro du premier journal industriel absolument autonome qui se publie dans le grand-duché de Luxembourg.

L'époque que nous traversons présente l'aspect d'un complet désarroi économique. La terrible saignée de la guerre a épuisé pendant cinq ans l'organisme économique de l'Europe, et ce n'est que par une production intense que les forces vitales, tenues en réserve, peuvent rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande et nous assurer de nouveau des prix normaux.

C'est à l'industrie qu'est réservé le rôle principal dans cette œuvre d'assainissement. Mais pour que les forces qui sommeillent en elle, puissent se manifester d'une façon efficace, sa liberté d'action ne doit subir aucune entrave et tous les facteurs doivent concourir au même but.

Malheureusement on peut constater tous les jours que, loin de recevoir les encouragements dont elle a besoin, l'industrie voit ses intérêts les plus vitaux lésés et contrecarrés systématiquement. Les vues erronées dont s'inspire notre politique sociale et économique, menacent d'ébranler les fondements de notre industrie indigène.

L'association qui s'est formée sous le nom de «Fédération des industriels luxembourgeois» a donc jugé nécessaire de créer un organe où elle puisse exposer sa façon de voir et parer les attaques de ses adversaires. Dans toutes les affaires de nature politique, sociale et économique l'opinion publique joue de nos jours un rôle décisif. Il est du devoir de la presse d'éclaircir l'opinion publique en toute loyauté. Malheureusement la grande masse se prononce souvent sans être pleinement au courant des faits. Nous nous proposons de soumettre au public de la façon la plus objective les données de toutes les questions litigieuses et nous comptons dissiper ainsi plus d'un malentendu.

Nous nous faisons une loi de bannir de nos colonnes toute politique de parti.

Afin d'intéresser à nos efforts toutes les couches sociales du pays et d'éclaircir également l'étranger sur notre activité industrielle, l'organe de notre fédération sera bilingue. On ne saurait contester, en effet, qu'en dépit des irrésistibles affinités d'ordre intellectuel et matériel qui nous entraînent vers l'ouest, la langue allemande ne soit plus accessible à la grande masse que la langue française. En présence de cette situation l'emploi simultané des deux langues nous paraît être un moyen infaillible de favoriser et de hâter notre rapprochement linguistique et économique avec nos voisins de l'ouest.

Obéissant aux tendances impérieuses de l'époque, nous répudions résolument toute étroite politique d'intérêts. Nous accueillerons avec une entière impartialité toutes les revendications sociales raisonnables, et nous les soutiendrons.

Nous nous plaçons au point de vue de la solidarité qui unit le capital au travail. Ce qui conduit au but que poursuivent les sociologues, ce n'est pas l'inexorable lutte des classes, déchaînée de part et d'autre, mais une collaboration prompte et harmonieuse de toutes les classes sociales. Nous sommes et nous resterons les adversaires résolus de la lutte des classes et de l'excitation des classes.

«Guerre à la guerre sociale!» Tel est notre cri de ralliement, car c'est un fait indéniable que le bien-être de l'ouvrier ne saurait être assuré que si la production industrielle est en mesure de donner son plein effet.

Aujourd'hui que les destinées économiques de notre pays sont débattues, le besoin d'un organe économique se fait sentir plus que jamais. Notre journal s'astreindra à une complète impartialité dans la question du rattachement économique et s'attachera à faire valoir les intérêts de la petite, de la moyenne et de la grande industrie.

Nous aurons, en outre, une *rubrique économique* qui, en toute indépendance, informera le lecteur de tout ce qui se passe d'important dans le domaine de l'industrie, du commerce et du métier, à l'intérieur et à l'étranger.

Une *chronique sociale* fournira des renseignements sur tous les événements de la vie sociale, sur les aspects nouveaux de la question ouvrière, sur les lois de prévoyance sociale, etc.

Les colonnes de notre journal sont ouvertes à toutes les opinions qui nous seront exposées avec pondération et dignité. La rédaction n'assume la responsabilité que des articles publiés dans la partie rédactionnelle. Les articles dont nous déclinons la responsabilité, paraissent dans la rubrique: Tribune libre.

Nous sommes persuadés que la fondation de notre journal remplit une lacune de notre presse indigène et répond à réel besoin de notre monde industriel et commercial.

Taxes d'exportation.

Le 26 avril le gouvernement luxembourgeois, en vertu de son pouvoir dictatorial, établit pour tous les produits de l'industrie sidérurgique des taxes d'importation, dont le montant atteint, à peu de chose près, les prix d'avant-guerre de ces produits.

Le monde industriel de Luxembourg était très surpris de ce procédé. Le directeur général de l'industrie avait pris, en effet, cette décision qui compromet l'avenir de toute l'industrie luxembourgeoise, sans s'être mis en rapport avec les intéressés et sans s'être procuré les renseignements nécessaires sur la situation de l'industrie.

Même la partie de la population qui n'y est directement intéressée, ne comprenait rien à cet arrêté. Il tombe sous le sens, en effet, que les difficultés qu'éprouve la métallurgie luxembourgeoise à se procurer les matières premières sont aujourd'hui plus grandes que jamais et que la production des usines, pour cette saison, s'est réduite à 20 p. c. On sait, en outre, qu'un grand nombre d'ouvriers sont occupés dans les usines à un travail absolument improductif, qu'on leur fait faire uniquement pour ne pas être obligé de les mettre sur le pavé. On sait encore qu'en présence de l'incertitude de notre situation économique l'écoulement des produits finis est plus difficile et plus coûteux que dans les autres pays.

Dans une lettre adressée au gouvernement les représentants de l'industrie sidérurgique protestèrent contre les charges arbitraires et injustes imposées à l'industrie et contestèrent en même temps, auprès du Conseil d'Etat, la validité de cet arrêté.

L'industrie métallurgique d'aucun autre pays du monde n'est réduite à l'exportation comme celle du Luxembourg. Pour être en état de soutenir la concurrence de l'industrie étrangère, les conditions de production et de vente dans lesquelles travaillent nos usines, doivent être au moins les mêmes que celles de l'étranger. Si elles étaient plus favorables, les taxes d'exportation pourraient se justifier en une certaine mesure. Mais le fait est que ces conditions sont beaucoup plus défavorables dans le grand-duché:

Des droits d'entrée frappent la houille et le coke importés dans le grand-duché.

Des droits d'importation sont à payer pour les produits métallurgiques expédiés dans les autres pays. En France, p. ex., ces droits s'élèvent à 500 frs. pour 10 tonnes. Les prix du coke en Belgique sont de 100 frs. par tonne au-dessous de ceux qu'on paye à Luxembourg.

Le prix maximum des scories Thomas consommées à l'intérieur du pays s'élève à fr. 0,60 par unité; à l'étranger ce prix a monté proportionnellement aux frais de production et s'élève à 2,50 fr. par unité. La fixation de ce prix maximum, qui ne tient aucun compte de la situation actuelle, grève l'industrie luxembourgeoise d'une charge annuelle de six à huit millions de francs.

Les charges sociales sont plus élevées que dans les pays voisins.

La production momentanée a un pourcentage inférieur à celui de ces pays.

Voilà autant de faits qui constituent pour l'industrie luxembourgeoise et comparativement à ses rivales un important excédent de charges et qui dès maintenant en compromettent sérieusement la vitalité.

Ajouter, dans ces circonstances, une nouvelle et lourde charge par l'introduction des taxes d'exportation, cela aura fatalement pour effet de réduire à néant le rendement de l'industrie sidérurgique autrefois si prospère. C'est une mesure qui prouve combien on est peu au courant, dans les sphères gouvernementales, de la situation de la métallurgie indigène.

D'après une opinion qu'on rencontre souvent dans le public, la pénurie du fer dans le monde entier serait telle que les producteurs peuvent demander n'importe quel prix et que rien ne les empêche, par conséquent, de faire endosser au consommateur étranger ces taxes d'exportation. Mais outre que le marché mondial impose, même à l'époque la plus favorable d'une période de hausse, des prix que n'enfreint aucun acheteur, nous sommes loin aujourd'hui d'une hausse. Les prix du fer ont diminué considérablement, et malgré la modicité des prix les amateurs font défaut. La France est le seul pays sur lequel on puisse sérieusement compter pour le débouché de notre industrie métallurgique. Sans la France toutes nos usines devraient suspendre le travail, faute de débouché. La situation ne répond donc aucunement à l'idée que s'en fait le public; elle doit, au contraire, être considérée comme grave.

Pour justifier l'introduction des taxes d'exportation, on alléguait que les pertes que faisait

subir à l'Etat le prix actuel du pain, devaient être compensées.

Mais est-il du devoir de l'industrie luxembourgeoise de procurer à tous les gens aisés du pays du pain à bon marché? On admettrait sans difficulté qu'elle répondit des pertes qu'entraîne pour l'Etat la nécessité d'approvisionner de pain les ouvriers et les employés des usines; mais il est inadmissible et injuste de lui faire endosser toutes les pertes. Si l'Etat a besoin d'argent, il faut qu'il le demande aux contribuables; mais il faut que chacun paye sa part, proportionnellement à sa force contributive.

En dépit du bien-fondé de cette réclamation, le directeur général de l'industrie n'est pas disposé à modifier son attitude à l'égard de la métallurgie.

Pour infirmer d'avance la décision défavorable que pourrait prendre éventuellement le Conseil d'Etat dans la question de la validité de l'arrêté gouvernemental, il a élaboré un projet de loi qui autorise le gouvernement à percevoir des taxes d'exportation sur tous les produits industriels, et à cette loi il entend donner force rétroactive. Ce projet représente donc une amplification de l'arrêté gouvernemental, auquel la Chambre est invitée à donner la sanction légale. Ainsi à un moment, où de tous côtés on demande dans le pays l'abolition du pouvoir dictatorial accordé au gouvernement, celui-ci a l'étrange prétention de demander à la Chambre qu'on livre l'existence de toute l'industrie du pays à la discrétion d'un ministère que le hasard des combinaisons politiques appelle au pouvoir.

Le Conseil d'Etat et la Chambre se sont prononcés dans des rapports détaillés contre le projet du gouvernement.

Il n'est pas douteux que l'adoption de cette loi amènerait peu à peu le ruine de l'industrie luxembourgeoise. Comment une industrie pourrait-elle se développer et prospérer, si elle doit craindre à tout moment qu'un membre du gouvernement, sans consulter le parlement et sans donner aux intéressés l'occasion de développer leur point de vue, n'introduise des taxes d'exportation qui, d'un seul coup, mettent l'entreprise hors d'état de soutenir la concurrence. La vitalité de toute l'industrie serait compromise. Un lent dépérissement et l'émigration en seraient l'inévitable conséquence.

Le parlement, d'ailleurs, renoncerait ainsi à la plus importante et à la plus efficace de sa prérogative. Le vote du budget est l'arme la plus importante dont dispose la représentation populaire pour se défendre contre un abus éventuel du pouvoir gouvernemental; en adoptant le projet de loi, elle se dessaisirait de cette arme. Nous avons eu dans le pays, il n'y a pas si longtemps, des conflits entre la Chambre et le gouvernemnt. Le refus du budget força le gouvernement à tenir compte de la volonté populaire. Comme à l'avenir le gouvernement aurait le droit d'introduire des taxes d'exportation, il lui serait facile de paralyser et d'esquiver l'opposition de la Chambre.

Après de longues études et de longs débats, la Chambre a augmenté l'impôt mobilier de façon à lui faire rapporter 10 millions. Or, le gouvernement, de sa propre autorité, a décrété de nouveaux impôts dont le montant doit être de 24 millions. Ces chiffres prouvent à quel point le pouvoir s'est déplacé au profit du gouvernement.

Cette loi provoquerait un bouleversement complet dans les assises de notre vie politique.

On ne saurait admettre que la Chambre puisse se résoudre à adopter le projet du gouvernement: ce serait la ruine de l'industrie luxembourgeoise et la renonciation, de la part du parlement, à un de ses droits les plus importants.

Cri d'alarme.

Au moment où les délégués belges et luxembourgeois délibèrent sur l'avenir économique de notre pays, il est de la plus haute importance d'examiner la situation de notre industrie moyenne et petite.

Grâce à l'union douanière, nos produits manufacturés trouvaient, avant la guerre, leur débouché principal en Allemagne, surtout dans les pays rhénans, en Alsace et en Lorraine. Une faible partie de la production était écoulée en France et en Belgique, une autre partie était exportée vers les pays d'outre-mer. Malgré une main d'œuvre et du combustible moins chers, les usines belges ne pouvaient tout de même pas nous concurrencer sur notre marché intérieur, celui-ci étant protégé par des droits de douane assez élevés.

Cette situation favorable changea le jour où nous sortîmes de notre propre gré de l'union douanière qui nous liait à l'Allemagne depuis 1842. A partir de ce moment nous nous trouvions en effet entourés de tous côtés de barrières douanières, qui de jour en jour devenaient plus infranchissables. C'est ainsi que la France a augmenté considérablement ses droits d'entrée en introduisant, par le décret du 14 juin 1919, une surtaxe ad valorem, remplacée le 8 juillet par une majoration des anciens droits spécifiques, les coefficients de majoration variant de 1,1 à 3. Par la loi française du 25 juin 1920 est venu s'ajouter encore un impôt de 1,10 p. c. sur l'importation.

Le Belgique, elle aussi, a, par un arrêté royal du 12 juin 1920, augmenté fortement ses droits d'entrée; pour la plupart des produits les anciennes taxes ont été doublées.

Enfin l'Allemagne ne s'est pas contentée d'appliquer les tarifs ordinaires, mais elle prélève les taxes en or, ce qui, pendant quelque temps, revenait à décupler ces droits. Aujourd'hui l'augmentation est encore de 700 p. c. La rareté des frêts rend difficile l'exportation vers les pays d'outre-mer; enfin la capacité d'absorption de notre marché intérieur se trouve fortement restreinte surtout du fait des difficultés économiques dans lesquelles se débat notre pays.

Telle est la situation d'aujourd'hui; quelle sera celle de demain? Il faudra distinguer deux périodes; une époque de transition, pour ainsi dire anormale, laquelle sera suivie d'un régime définitif.

La première époque sera caractérisée entre autres par l'application de l'article 268 du traité de paix qui prévoit pendant cinq ans, à dater de la mise en vigueur de ce dernier, l'entrée en franchise de droits de douane sur le territoire allemand des produits naturels ou fabriqués originaires et en provenance du Grand-Duché. Tous nos efforts doivent naturellement tendre à obtenir des puissances alliés et associés que l'Allemagne nous fasse bénéficier aussi vite que possible de cette clause qui depuis longtemps déjà est appliquée à l'Alsace et la Lorraine. Déjà un temps précieux de sept mois est perdu. Peut-être pourra-t-on faire proroger le délai prévu au traité ou bien mieux nos négociateurs pourront-ils parvenir à faire restituer les droits payés depuis le 10 janvier, c. à d. depuis la mise en vigueur du traité de paix.

Quoi qu'il en soit, à partir du jour où l'article 268 nous sera appliqué, nos produits pourraient être écoulés en Allemagne pendant 5 ans dans les conditions d'avant-guerre. Mais il est certain que seuls les produits dont l'Allemagne a un besoin urgent, bénéficieront de cet avantage. Tel est le cas pour nos produits métallurgiques; quant à nos produits manufacturés, l'Allemagne qui les fabrique en surabondance, leur sera toujours fermée.

Nos usines se trouveraient donc dans une situation très précaire, si elles ne parvenaient pas à écouler une partie de leur production dans les régions dévastées de la Belgique et de la France. Les besoins de ces pays seront en effet pendant plusieurs années tellement énormes qu'ils se verront obligés de recourir à l'étranger, quitte à supporter les droits d'entrée élevés dont nous avons parlé plus haut. Ce ne seront toutefois que les usines dont les produits servent directement à la reconstruction qui tireront avantage de cette situation; les autres se voient forcées déjà aujourd'hui soit de fermer leurs portes, soit de restreindre leur production. Mais qu'adviendra-t-il quand cette époque de transition sera passée, c. à d. quand ces besoins anormaux seront satisfaits, quand les usines belges et françaises auront repris leur pleine activité, quand l'article 268 aura cessé ses effets. A supposer qu'une union douanière avec la Belgique soit conclue, ce pays pourra-t-il absorber notre production? Certes non; car son industrie est tellement développée qu'elle doit exporter, elle aussi, la majeure parqu'elle doit exporter elle-aussi la majeure parplus élevés que ceux des usines belges, rendraient d'ailleurs difficile la lutte avec celles-ci: En effet la main d'œuvre sera plus chère chez nous, parce que la protection directe ou indirecte, demandée par notre agriculture, renchérira le coût de la vie; et d'un autre côté des parcours plus longs, des transports plus élevés augmenteront le prix du combutible et les frais de transport de nos marchandises.

Quand même les frêts baisseront, le marché dans les pays d'outre-mer, qui déjà avant la guerre ne laissait guère de bénéfice, sera très difficultueux, la concurrence américaine et japonaise étant devenue beaucoup plus dangereuse par suite des bénéfices énormes réalisés pendant la guerre et qui ont permis d'un côté un perfectionnement de l'outillage, d'un autre côté un amortissement des installations, toutes causes qui entraînent forcément un abaissement du prix de revient.

De quelque côté donc que nous tournions nos regards, nous voyons qu'à l'expiration de la période de transition le sort de notre petite et moyenne industrie n'est guère enviable.

Aussi faudra-t-il que les négociateurs entre les mains desquels sont placées les destinées de notre pays, trouvent le moyen d'empêcher ces industries d'être ou bien complètement étouffées ou bien forcées de s'exiler.

Pour l'œuvre de secours aux Sinistrés de France et de Belgique

Tous ceux qui ont visité les régions de la France et de la Belgique savent qu'aucune plume n'est capable de donner, même approximativement, une idée de la triste situation dans laquelle se trouvent ces contrées. Aussi n'avons-nous pas l'intention de faire ici une description des ruines que la guerre a laissées chez nos voisins, mais nous voudrions profiter du premier numéro du premier journal de l'Industrie luxembourgeoise pour faire un appel pressant auprès de nos concitoyens et surtout auprès de nos industriels, pour les prier de contribuer dans la mesure de leurs moyens à l'adoucissement de la misère qui règne à nos portes. Donnons et donnons largement, afin de permettre à l'œuvre de secours d'apporter quelque soulagement à ceux qu'un ennemi implacable a si cruellement éprouvés, à ceux qui n'ont plus d'abri et dont beaucoup ne savent même plus où reposer leur tête.

Le jour où nos représentants, dans un élan unanime, ont voté un subside pour les sinistrés, leur président, s'adressant à la générosité des particuliers, a émis le vœu de voir s'associer ceux-ci à l'acte de solidarité commencé par la Chambre; c'est dans cet ordre d'idées que le comité institué par le gouvernement a organisé une loterie à lots d'argent qui permet à chacun d'apporter son obole à la reconstruction des villes et des villages que nous avons adoptés. Nous invitons les patrons industriels à assurer le succès de cette loterie, dont le produit servira à venir au secours de ceux qui par le sacrifice de leur vie et de leurs biens ont sauvé l'humanité.

P.S. Nous venons d'apprendre que plusieurs usines ont décidé de donner gratuitement à leurs ouvriers un nombre de billets égal à celui que ceux-ci achètent de leurs propres deniers. C'est un exemple à imiter.

Consultez l'intégralité du premier numéro de l'Écho :

Industriels,

donnez-nous des informations!

Sommaire

03 Éditorial

04 Zoom
Labgroup

12 Interview
À l'occasion des 100 ans de l'Écho : L'évolution du paysage médiatique par Nicolas Léonard, Roland Arens, Dhiraj Sabharwal et Claude Karger

18 Focus
Prix de l'innovation de la FEDIL 2020

27 Actualités de la FEDIL
Série de vidéos de promotion de l'industrie et de ses jobs „Eis Industrie – Méng Zukunft" sur RTL Télé Lëtzebuerg / GAIA-X : EU's most important aspiration in a generation / Entrevue avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE / FEDIL Conference "Why cybersecurity matters more than ever" / Le salon Unicareers / Cercle des chefs du personnel / InduTech Community – un partenariat entre la FEDIL et le Paul Wurth Incub / Conseil des Présidents / Relèvement du salaire minimum, taxe CO2 : les décideurs politiques ignorent la situation fragile de grands pans de l'industrie

36 Carte Blanche
Coping with skilled workforce shortage – par Gérard Albers, directeur chez Arcus

38 Opinion
Retour sur l'Europe des années 20 : Connaître le passé, comprendre le présent et façonner l'avenir – par Angela Lo Mauro / Happy birthday à la voix de l'industrie qui résonne depuis un siècle - par Sophie Macri

42 Chronique juridique
Le début du dialogue social formalisé - par Ella Gredie / L'entretien préalable au licenciement et ses éventuelles irrégularités formelles - par Philippe Heck

46 Caricature

47 Publications & positions de la FEDIL

À vos marques, prêt, TOP DEALS !

Merbag entame la dernière ligne droite avant la fin de l'année.

Profitez jusqu'au 31/12/2020 d'offres attrayantes pour vans et utilitaires légers de Mercedes-Benz
Dorénavant parmi nous, les nouveaux eVans - 100% électriques à des conditions TOP DEALS.

All-In Leasing

àpd 299 €*
par mois/HTVA

Stock & Demo

jusqu'à 35%
d'avantage client

* Par exemple pour le Citan. Taux de leasing comprenant: assurance, pneus, véhicule de remplacement, taxe de circulation, révisions et pièces d'usure. Réservé aux clients professionnels pour une durée de 4 ans/60.000 km. Reprise garantie après 4 ans. Prix hors TVA. Plus d'information sur merbag.lu/fr/topdeals.

MERBAG
LUXEMBOURG

Votre partenaire Mercedes-Benz Vans au Luxembourg
Merbag S.A, Site Leudelange - 3, rue Nicolas Brosius L-3372 Leudelange
Merbag S.A, Site Roost - 2, route de Cruchten L-7759 Roost

Chers membres,

L'année fut mouvementée. Le monde a connu une pandémie, plongeant entreprises et particuliers dans une situation inconnue. Mais cette année a aussi et surtout été une année marquée par de nouvelles expériences et des défis relevés. Si la crise sanitaire a impacté tous les secteurs d'activité, elle a aussi agi comme accélérateur de la transformation numérique dont les domaines touchés ont dû rapidement repenser leurs feuilles de routes numériques. Les entreprises ont su faire preuve de persévérance et d'une grande capacité d'adaptation. Cette capacité de rebondir et d'innover constituent la force motrice de notre industrie et ce depuis déjà plus de 100 ans.

100 ans au cours desquels la FEDIL et ses entreprises membres ont constamment évolué pour faire face aux défis d'un paysage économique en mouvement. Elle vous a soutenus, accompagnés et porté haut et fort votre voix. C'est précisément cette voix, cet écho que je souhaite mettre à l'honneur aujourd'hui. L'heure est à la fête !

En effet, si la FEDIL fêtait son centenaire il y a deux ans, aujourd'hui, je vous invite à souffler avec moi les 100 bougies de notre écho des entreprises. Fondé en 1920, il poursuit depuis un siècle déjà sa noble mission qui est de suivre, illustrer et documenter l'activité de la FEDIL et de ses membres. Précieuse source d'informations et d'actualités, il symbolise la vibrante voix de l'industrie et ouvre une fenêtre sur le paysage industriel luxembourgeois, dont il établit le lien avec l'extérieur.

Tout comme la FEDIL et ses membres, l'écho a su se réinventer et adapter son contenu au fil des années et à l'air du temps. Il a fait peau neuve plusieurs fois, passant d'un journal à un mensuel, jusqu'à prendre la forme du magazine bimensuel que vous connaissez aujourd'hui. Et il s'est digitalisé ! Cette étape importante aura permis d'élargir son étendue pour justifier son impact auprès d'un public plus grand et diversifié. Imprégné de 100 ans d'histoire et tourné vers le futur, l'écho se positionne désormais comme format de qualité, reconnu et incontournable qui a su se forger une place dans le paysage médiatique du Luxembourg mais aussi dans le monde des entreprises.

Ceci est l'occasion pour moi de vous remercier, chers membres, pour votre soutien, votre fidélité et votre confiance en votre fédération. Merci aussi à nos partenaires et publicitaires qui nous accompagnent depuis de longues années. J'aimerais vous assurer que la FEDIL continuera à défendre vos intérêts et à l'image de l'écho, faire résonner haut et fort votre voix.

MICHÈLE DETAILLE
Présidente

zoom
LABGROUP

Lab
Lab
Tel. 350 222
Fax 350 222

LAB GROUP

La poupée russe des boîtes

C'est dans la zone industrielle de Grass que Labgroup a décidé d'installer ses quartiers. A première vue, le bâtiment flambant neuf s'étalant sur près de 11.700 m2, ne trahit pas l'activité de cette entreprise, présente au Luxembourg, à Dublin et même à Gibraltar.

Une fois à l'intérieur, quelques boîtes en carton se tassent discrètement en guise de décoration murale originale. Ensuite, nous pénétrons dans un impressionnant dépôt qui s'étend sur cinq étages. Telle la nef à vaisseaux d'une église, des kyrielles de compartiments se suivent, séparées par des piliers non pas en pierre mais en béton. La comparaison n'est pas tirée par les cheveux lorsqu'on sait que le bois de la charpente du bâtiment est en effet le même que celui de la cathédrale Notre-Dame de Paris ! Si certains compartiments sont encore vides, d'autres sont en cours de stockage ou déjà bien remplis presque jusqu'en dessous du plafond… avec des boîtes. Des boîtes en carton qui contiennent chacune cinq boîtes plus petites, accueillant à leur tour les documents de leurs locataires.

En effet, la gestion et l'archivage physique du papier sont à l'origine de l'activité de Labgroup. À ses débuts en 1977, l'entreprise mettait à disposition des caisses de stockage pour des sociétés financières dont les locaux devenaient rapidement trop petits pour archiver tous leurs papiers. De là, Labgroup avait créé un genre de self-storage à Munsbach, concept qui n'existait pas encore en tant que tel à l'époque, pour finalement proposer la gestion d'archives en espaces mutualisés. Or, dès ses débuts, Labgroup ne s'est pas limitée à la seule gestion du papier mais a toujours tenté d'offrir des services à la pointe en créant un pendant digital aux activités physiques. *« Plutôt que de subir la transformation digitale du papier, nous avons préféré y participer. »*, explique Bernard Moreau, CEO de Labgroup. Ainsi, des services supplémentaires sont venus étoffer l'offre initiale, comme notamment le stockage de bandes magnétiques dans des locaux spécialement dédiés ou encore plus tard, la dématérialisation du papier et la mise à disposition de l'information via ArcStore®, l'application de l'entreprise. Cette solution créée en interne offre aux clients une gestion complète des documents stockés et leur permet aussi de créer et d'imprimer des labels par exemple pour les classeurs rangés dans les boîtes sur base d'un template standardisé ; avantage non négligeable qui simplifie l'inventaire.

D'ailleurs, les demandes de retrait de boîtes, qui se font aussi via l'app, ne sont pas si rares qu'on pourrait le croire. Sur un total de 439,631 boîtes, entre 450 et 600 bougent tous les mois !

En 2003, la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier) a introduit le statut de PSF de support qui permet de faire entrer dans son périmètre de surveillance les entreprises proposant des services de nature opérationnelle ou technique aux sociétés financières. Cette étape importante offre une valeur ajoutée aux prestataires de services dont ce nouveau statut représente en quelque sorte un gage de qualité face à leurs clients. Labgroup obtient plusieurs agréments dont notamment « agent de communication à la clientèle » ou encore « opérateurs de systèmes informatiques primaires du secteur financier – OSIP ». Ainsi, en 2004, l'entreprise développe un service de backup en ligne des informations électroniques du client, stockées dans les data centres de LuxConnect permettant ainsi une restauration des serveurs efficace et fiable. Cette activité aura d'ailleurs permis à l'entreprise d'agir comme acteur reconnu en matière de disaster recovery.

Avec la création du statut de PSDC (prestataire de services de dématérialisation ou de conservation), unique au Luxembourg, un nouveau service de niche se présente. Labgroup est d'ailleurs la première entreprise luxembourgeoise à obtenir le statut, qui lui permet désormais d'exercer un processus de dématérialisation et de conservation de documents, en d'autres mots de créer et de conserver des copies numériques légales,

Labgroup

1977
Gestion et archivage de papier

2001
Digitalisation des documents en papier

2004
Solution de backup en ligne

2017
Obtention du statut PSDC

2019
Établissement comme expert en transition digitale

et de garantir l'intégrité, la pérennité et la confidentialité de cette activité. En effet, un document dématérialisé et conservé par un agent PSDC présente une valeur légale et il est ainsi opposable aux tiers même si l'original en papier n'existe plus !

Bernard Moreau explique : *« Avec la transformation digitale, on a vu les cassettes devenir des backups en ligne. Pareil pour le papier qui a été scanné et aussi mis en ligne. Or, la vraie transition digitale n'est pas de convertir le papier en images mais d'accompagner les gens dans le processus de disparition du papier. »* La réelle valeur ajoutée réside dans l'extraction des données contenues dans un document électronique ou encore sa signature électronique. Si cette dernière a valeur légale depuis 1999, il existe trois niveaux de signature selon le niveau de sécurité de la transaction.

Voilà pourquoi Labgroup a récemment développé un service de consultance justement pour accompagner ses clients dans cette nouvelle réalité, s'établissant ainsi comme conseiller expert en transition digitale. Ce service porte donc sur l'optimisation de la gestion des documents et de la data mais aussi en matière de RGPD. Si avant on avait tendance à tout garder, avec l'arrivée du règlement général sur la protection des données, le contraire est vrai. Certains documents doivent être détruits après une période bien définie. Mais qui dit que la destruction de papier sécurisée n'a rien d'extraordinaire n'a encore jamais jeté ses documents dans une bin de Labgroup. Avec ses bins folles, décorées de haut en bas soit par des artistes comme Sumo soit dans le cadre d'un concours d'étudiants de la section artistique du Lycée Technique des Arts et Métiers, Labgroup a su se démarquer et enjoliver un service jusque-là considéré comme désagréable.

Depuis sa création il y a plus de 40 ans, Labgroup a su diversifier son offre en prévoyant et en épousant les évolutions numériques pour finalement disposer d'un double concept de gestion de papier et sa contrepartie digitale. Voilà un parfait exemple d'entreprise dont le maître-mot est l'innovation et la persévérance.

Actuellement, l'entreprise se prépare à s'installer définitivement dans son nouveau bâtiment, le Digital Transition Hub, assez grand pour centraliser tous les dépôts et accueillir les employés de la Labcommunity dans un environnement de travail agréable et respectueux de l'environnement.

À PROPOS

81
employés

439,631
boîtes

1,5
milliards de feuilles de papier A4 stockées

WWW.LABGROUP.COM

PAPER ONLY
Labgroup

Article :
SOPHIE MACRI
Responsable communication auprès de la FEDIL
sophie.macri@fedil.lu

Photos :
ANN SOPHIE LINDSTRÖM

TERRASSEMENT - TRAVAUX DE VOIRIE - **TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE POUR ZONES INDUSTRIELLES ET LOTISSEMENTS** - BATTAGE DE PALPLANCHES PAR VIBROFONÇAGE
PIEUX FORÉS EN BÉTON ARMÉ - DÉMOLITIONS MÉTALLIQUES ET DE BÉTON ARMÉ
TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ - FOURNITURE DE BÉTONS PRÉPARÉS

EXCEM
ISO 9001
ISO 14001
ISO 45001

BAATZ Constructions Exploitation
Société à responsabilité limitée
1, Breedewues L-1259 SENNINGERBERG
Tél : 42-92-62-1 Fax : 42-92-61
www.baatz.lu

BAATZ
CONSTRUCTIONS
EXPLOITATION

MADE IN LUXEMBOURG

À L'OCCASION DES 100 ANS DE L'ÉCHO

L'évolution du paysage médiatique

NICOLAS LÉONARD, RÉDACTEUR EN CHEF DE PAPERJAM.LU

Quel a été votre premier contact avec le monde des médias et qu'est-ce qui vous a motivé à travailler dans ce domaine ?

Mon premier contact avec les médias a été indirect. Quand j'avais 7 ans je me suis lancé avec avidité dans la lecture des volumes de l'Encyclopédie « Tout l'Univers », un cadeau de mon grand-père. Parmi mes biographies préférées figurait celle de Thomas Edison. J'ai été fasciné par le fait que l'aventure de sa vie qui allait faire de lui un génie universel avait débuté en écrivant, imprimant et vendant son propre journal dans le train entre Detroit et Port Huron. Pour l'imiter, j'ai produit mon propre journal, recopié à la main en quelques exemplaires sur une feuille A4, avec des brèves sur la vie de mon quartier, vendu à la librairie située au bout de ma rue à Arlon. J'ai aussi commencé à lire toutes les publications qui tombaient sous ma main, du grand quotidien national Le Soir à la feuille paroissiale Le Carillon d'Arlon. Le journal télévisé quotidien, regardé religieusement, et les discussions en famille autour de l'actualité n'ont fait qu'attiser mon appétit pour l'info. Finalement, aussi loin que je m'en souvienne, je ne me voyais, enfant, que faire deux métiers : archéologue ou journaliste. J'ai étudié l'archéologie et je suis devenu journaliste, je suis donc extrêmement chanceux.

Mon autre chance est sans doute de vivre ma carrière professionnelle alors que les pratiques journalistiques et les modes de consommation de l'information sont en constante mutation. A mes débuts, au tournant des années 90 et 2000, la « presse » était exclusivement imprimée. Puis sont arrivés internet, les réseaux sociaux et le community management, les newsletters électroniques, la vidéo, les podcasts… Les médias ont évolué, cherché un nouveau modèle économique, les métiers se sont spécialisés et il a donc fallu réinventer des pratiques. C'est un environnement dynamique et stimulant.

Cette dynamique sera une des clés des années à venir. Les médias du futur, que ce soit sur des supports électroniques ou imprimés, devront, en osant une comparaison avec le secteur automobile, concilier le confort et la sécurité d'une berline de marque allemande avec la nervosité et l'agilité d'un 4x4 japonais. Mais le carburant restera toujours le même et se constitue de trois ingrédients : de l'info, de l'info et de l'info. Une information originale, exclusive, décryptée, vérifiée, enrichie est et restera LA raison pour laquelle on prendra en main un magazine ou on consultera une édition on-line.

Comment voyez-vous l'évolution des médias / leur futur ?

Je suis opposé à toute vision pessimiste quant à l'avenir des médias. L'appétit d'information n'a sans doute jamais été aussi vif au sein du grand public et les moyens de la diffuser n'ont jamais été aussi importants. Charge à chaque média de se montrer à la hauteur des attentes. C'est un défi aussi terriblement vertigineux qu'excitant. Un de plus.

Interview

Photo : Rodney Ndong-Eyogo

ROLAND ARENS,
RÉDACTEUR EN CHEF DU LUXEMBURGER WORT

Was war Ihr erster Kontakt mit der Medienwelt und was hat Sie motiviert, in diesem Bereich zu arbeiten?

Mäin éischte bewosste Kontakt mat Medien war als Kand de fixe Rendez-vous owes um 20 Auer mat der ARD-Tagesschau. Deen huet mäi Papp ëmmer gekuckt, do huet missen alles roueg sinn an der Stuff. Vun dohir hu Politik an Zäitgeschicht mech scho fréi intresséiert, den Ëmgank mat Sprooch natierlech och. Ech war faszinéiert, wéi gutt dem „Spiegel“ seng Geschichte geschriwwe waren, awer et huet mech och irritéiert, wéi eesäiteg kritesch, jo souguer polemesch se ganz dacks ware mat allem, wat net hirer politescher Linn entsprach huet. Am Lycée hat ech d'Chance, datt mäi Reliounsproff op 2e d'Initiativ geholl huet, fir eis verschidde Beruffer virzestellen. Ech hu gefrot, ob hie kee Journalist géif kennen an den Zoufall wollt, datt hien Noper war vum deemolege Chefredakter vum Télécran. Ech krut e klengen Test-Artikel ze schreiwen a sinn esou als Stagiaire bei den Télécran komm an dono bei d'Wort. Fir mech war ëmmer kloer, datt ech do als Journalist wollt schaffen a schreiwen.

Wie sehen Sie die Entwicklung der Medien / ihre Zukunft?

D'Mediewelt ass an enger Transformatiounsphase, déi virun 20 Joer ugefaangen huet mat den éischten Online-Noriichteportalen. Dat betrëfft virun allem déi traditionell Medien wéi Zeitung, Telé a Radio. Geschäftsmodeller, déi Jorzéngte laang fonctionnéiert hunn, mussen duerch neier ersat ginn, fir de Journalismus ze finanzéieren. Fundamental ass, datt de Lieser am Internet-Zäitalter de Choix an d'Kontroll doriwwer huet, wat hien zu wéi engem Moment wëll liesen, kucken oder lauschteren. Hien ass net méi u fest Zäiten oder Produkter gebonnen. Den Zougank zu Informatiounen ass haut esou einfach wéi ni, mee dat eleng schaaft nach kee Wëssen a keng Erkenntnis. Dofir brauch et professionell Recherche, Selektioun a Kontextualiséierung, also Journalismus a Journalisten.

Wat sech awer an de leschte Joren ëmmer méi kloer weist, ass, datt de Wäert vum Journalismus riskéiert bradéiert ze ginn. Fir ëmmer méi Leit sinn d'Sozial Medien eng wichteg, wann net déi primär Informatiounsquell. Dacks stinn hei journalistesch Informatiounen um selwechte Niveau wéi ongepréift Texter a Biller oder souguer Propaganda a bewosst gestreete Falschmeldungen. Dat beschiedegt d'Credibilitéit vun den traditionelle Medien, déi professionell Methoden hunn an un hir Deontologie gebonne sinn.Dës Entwécklung ass op Dauer geféierlech fir de Fonctionnement vun eiser oppener, demokratescher Gesellschaft. Sozial Netzwierker mussen dofir vill méi an d'Responsabilitéit geholl ginn. Déi professionell Medien hunn eng Chance, hir Plaz am digitalen Ecosystem ze fannen, och hei zu Lëtzebuerg. Dofir musse si léieren, d'Méiglechkeete vun den digitale Medien ze notzen, besser op d'Attente vun hiren neien Utilisateure reagéieren an trotzdem hire journalisteschen Usproch bäibehalen.

DHIRAJ SABHARWAL, RÉDACTEUR EN CHEF DU TAGEBELATT

Quel a été votre premier contact avec le monde des médias et qu'est-ce qui vous a motivé à travailler dans ce domaine ?

Pour moi le journalisme est depuis mon adolescence plus qu'un métier, c'est une vocation, c'est être au service du public. Le Lycée de Garçons Esch m'avait permis de choisir l'option radio: nous étions amenés à préparer des émissions radio que nous faisions en direct. L'animation de tables rondes politiques me tenait particulièrement à cœur car la matière première sur laquelle travaillent les journalistes, c'est l'actualité vivante. Un cours universitaire, même complété par des exercices pratiques, demeure fatalement en marge de cette réalité professionnelle. A l'étudiant en journalisme ou en sciences des médias et de la communication, le meilleur des professeurs ne saurait ni donner le sens de la qualité journalistique ou de la responsabilité déontologique du journaliste, qui ne s'acquièrent que lorsqu'on écrit vraiment pour des lecteurs. Ce professeur ne saurait ni apporter la réaction, parfois rude mais toujours instructive et stimulante, de ces lecteurs exigeants. Le stagiaire d'un journal comme le Tageblatt, en revanche, se trouve placé dans les meilleures conditions pour prendre conscience de ces réalités complexes. Ces conditions si particulières dans lesquelles les journalistes accomplissent leur travail ne peuvent être reconstituées en laboratoire académique – malgré les efforts de la recherche en journalisme et l'introduction de méthodes innovantes comme par exemple le «Total Quality Management». Voilà pourquoi, j'avais heureusement compris au début de mes études qu'il fallait aussi mettre un pied dans la sphère du journalisme professionnel – par le biais de stages. J'ai effectué mon premier stage au Tageblatt en 2007 et j'y suis devenu rédacteur en chef en 2017.

Comment voyez-vous l'évolution des médias / leur futur ?

L'évolution des technologies, en particulier d'Internet, exerce une pression nouvelle susceptible de mettre en difficulté les standards de qualité du journalisme. Cette nouvelle technologie présente deux faces, le meilleur comme le pire. Voici quelques exemples: le journalisme en ligne est libre, mais peut aussi favoriser la diffusion de Fake News. Le journalisme en ligne est unifiant et démocratique mais la culture de la gratuité menace la qualité de l'information. Il favorise la mondialisation, mais en même temps aussi la penseé uniformisée («Social Media Bubbles »). À partir des approches démocratiques, des stratégies économiques et des théories scientifiques de la qualité et de la déontologie on parvient à un consensus pour considérer que le journalisme dans les pays occidentaux à économie de marché, comme le Luxembourg ou la Suisse, doit reposer sur plusieurs objectifs majeurs et intemporels : la recherche de la vérité, le pluralisme, la distinction entre l'information (par ex. les nouvelles) et les commentaires, l'utilisation critique des sources (vérification, transparence, secret rédactionnel etc.), suivre les exigences de l'intérêt public (hélas, quelle discussion interminable), rester ouvert à l'actualité et aux réalités des autres, ne pas user de méthodes déloyales, respecter la vie privée et la dignité humaine – et rester critique et indépendant dans une entreprise riche en traditions comme le Tageblatt. La recherche empirique prouve l'existence de ces critères intemporels et suggère que la démarche doit toujours être la même pour le journalisme d'information c'est-à-dire professionnelle, quel que soit le média pour lequel on travaille.

CLAUDE KARGER, RÉDACTEUR EN CHEF DU LËTZEBUERGER JOURNAL

Quel a été votre premier contact avec le monde des médias et qu'est-ce qui vous a motivé à travailler dans ce domaine ?

Je ne sais pas si on peut qualifier cela comme « premier contact avec le monde des médias », mais c'est ma participation à un journal scolaire au lycée qui m'a fait prendre goût non seulement à la rédaction et à la publication de textes, mais aussi au travail en équipe pour rassembler des informations de tous genres et les conjuguer en de multiples formats afin de proposer aux lecteurs un produit d'information intéressant et attractif. Cette expérience et le fait que je sois quelqu'un de curieux qui aime connaître le dessous des cartes du monde qui nous entoure et qui adore jouer avec les langues, m'ont amené à chercher des stages auprès de différents médias luxembourgeois comme le « Tageblatt » ou encore la « Revue » et le « Lëtzebuerger Land » déjà pendant mes études que j'ai poursuivies d'abord dans les sciences humaines – l'histoire en particulier – avant de me tourner résolument vers des études en journalisme. Des stages ont toujours ponctué mes études ainsi que des projets en « freelance » lors desquels je n'ai pas seulement mieux appris les ficelles du métier, mais aussi pu constituer un vaste réseau de contacts en France et au Luxembourg. Disposer d'un tel réseau, qu'il faut étendre et soigner sans cesse, est et restera le pilier de la profession journalistique.

Comment voyez-vous l'évolution des médias/ leur futur ?

C'est un domaine en évolution permanente. J'ai terminé mes études en 1996, alors qu'Internet venait à peine de débarquer dans les domiciles en Europe. Mais ce fabuleux nouveau canal de communication, en conjugaison avec l'évolution technologique des appareils, a révolutionné le monde des médias et je dirais même notre vie quotidienne en quelques décennies à peine. Aujourd'hui, les habitudes de consommation des médias se tournent de plus en plus vers le digital alors que le nombre d'abonnements pour des produits de presse classique fond. En même temps, les annonceurs abandonnent de plus en plus les canaux classiques pour se positionner dans le monde numérique. Il faut que les médias se positionnent face à ces tendances de fond tout en embrassant toutes les possibilités qu'offre le digital pour mettre en avant leurs contenus journalistiques. Nous verrons ainsi émerger dans les années à venir un nombre de nouveaux modèles et formats innovants. Tous se trouvent en concurrence avec une avalanche d'informations de toute nature qui circulent sur le Web et retiennent l'attention des utilisateurs. Le challenge est de gagner leur attention et de les fidéliser. Et cela ne peut passer à mon avis que par une offre de contenus journalistiques de très haute qualité.

Article :
SOPHIE MACRI
Responsable communication auprès de la FEDIL
sophie.macri@fedil.lu

KARL HUGO

MECHANICAL ENGINEERING

Innovation
Excellence
Flexibilité

INGÉNIERIE MÉCANIQUE

USINAGE

+ Alésage
+ Fraisage
+ Tournage vertical
+ Tournage horizontal

SOUDURE

+ Manuelle
+ Robotisée

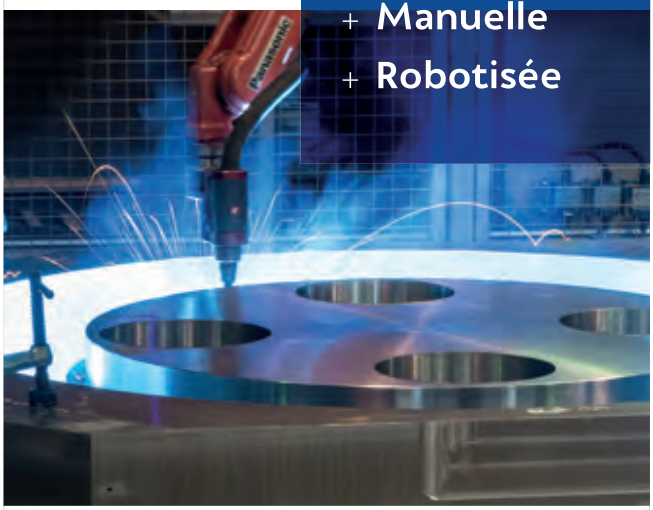

FINITION

+ Assemblage
+ Intégration sur site

www.pigment-creative.com

focus

Prix de l'Innovation de la FEDIL 2020

Cette année a eu lieu la 24e édition de la remise du Prix de l'Innovation de la FEDIL. Organisé traditionnellement tous les deux ans en alternance avec le Prix de l'Environnement, il permet d'honorer, depuis 1982, les efforts des entreprises luxembourgeoises en matière d'innovation et de recherche.

Si l'année 2020 a été mouvementée et marquée par des mesures de restrictions et de confinement, la cérémonie de remise du Prix de l'Innovation 2020 a bel et bien eu lieu en comité restreint et dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. La cérémonie s'est déroulée le 2 décembre en présence du ministre de l'Economie, Franz Fayot, des lauréats ainsi que des représentants de la FEDIL.

Dans son mot de bienvenue, la présidente de la FEDIL, Michèle Detaille, a souligné l'importance du Prix de l'Innovation, qui vise à mettre à l'honneur les responsables des activités de recherche et d'innovation au sein des entreprises. Malgré une année de circonstances sans précédent, l'innovation reste une priorité. La recherche et l'innovation seront cruciales pour réussir les deux défis majeurs des années à venir : la transition énergétique et la transformation numérique.

Pour la promotion 2020 du Prix de l'Innovation, le jury a décidé d'attribuer quatre prix parmi plus d'une vingtaine de dossiers de candidature introduits. À côté du traditionnel diplôme, les lauréats se sont vu décerner un trophée, imprimé en 3D, créé par les élèves de l'atelier "LEM.SCIENCE" du Lycée Ermesinde Mersch sous la coordination de Monsieur Nick Aschman ainsi que les élèves du Lycée Technique des Arts et Métiers sous la coordination de Madame Leslie Weissen.

Les talents étant un sujet prioritaire de la FEDIL et de par notre présence dans les écoles secondaires luxembourgeoises avec HelloFuture, projet de sensibilisation au paysage et métiers de l'industrie, nous avons souhaité mettre à l'honneur l'esprit créatif et innovant des élèves à l'occasion du Prix de l'Innovation dont l'objectif est justement de récompenser la pensée innovante.

Nous remercions également les membres du jury pour la qualité et la rigueur de leur travail et surtout pour l'importante partie de leur temps qu'ils ont consacré pour examiner les nombreux dossiers de candidature. Le jury du Prix de l'Innovation 2020 était composé de : Mmes Andreea Monnat (FNR), Simone Polfer (Ministère de l'Economie), Marc Ferring (Luxinnovation GIE), MM. Jean Georges (Ateliers Nic. Georges), Pierre Hirtt, Pierre Kihn (Office Freylinger), Venant Krier (Poudrerie de Luxembourg S.A.), Philippe Osch (Hitec Luxembourg), Georges Thielen (Goodyear Innovation Center* Luxembourg) et Dr Gaston Trauffler (FEDIL).

LES LAURÉATS 2020

- Le Prix de l'Innovation dans la catégorie « Process » est attribué à Ceratizit Luxembourg pour le projet « Additive Manufacturing of Tungsten Carbide Hardmetals ».
- Le Prix de l'Innovation dans la catégorie « Product » est attribué à B Medical Systems S.A. pour le projet « Innovative wide range voltage stabilizer & freeze protection for robust vaccine cold chain».
- Le Prix de l'Innovation dans la catégorie « Digital » est attribué à l'entreprise EarthLab Luxembourg S.A. pour le projet « Max-ICS platform solution ».
- Le Prix de l'Innovation dans la catégorie « Start-up » est attribué à l'entreprise UFT S.A. pour le projet « UFT SaaS DRT platform ».

PROCESS

CERATIZIT LUXEMBOURG

Additive Manufacturing of Tungsten Carbide Hardmetals

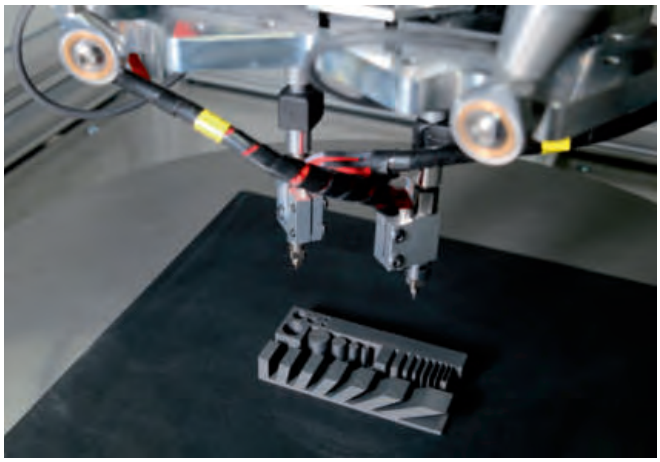

Die CERATIZIT-Gruppe ist seit über 95 Jahren Pionier auf dem Gebiet anspruchsvoller Hartstofflösungen für Zerspanung und Verschleißschutz. Das Privatunternehmen mit Sitz in Mamer, Luxemburg, entwickelt und produziert hochspezialisierte Zerspanungswerkzeuge, Wendeschneidplatten, Stäbe aus Hartstoffen und Verschleißteile. In verschiedenen Anwendungssegmenten ist die CERATIZIT-Gruppe Weltmarktführer und entwickelt erfolgreich neue Hartmetall-, Cermet- und Keramiksorten, etwa für die Holz- und Gesteinsbearbeitung.

Als Pionier und Innovationsführer auf dem Gebiet der Forschung, Produktion und Anwendung von Hartmetallteilen analysiert CERATIZIT die neuesten Marktentwicklungen sehr genau, um den Kunden stets optimale Lösungen für ihre Anwendung bieten zu können. Vor diesem Hintergrund begann 2018 die Untersuchung und Entwicklung von additiven Fertigungstechnologien.

Ziel des Projektes war die additive Fertigung hochdichter Versuchskörper aus WC-Co-Hartmetall (Wolframcarbid-Kobalt-Hartmetall) und deren umfassende metallurgische Charakterisierung. Im Mittelpunkt standen dabei die Entwicklung einer neuen Fertigungsmethode und die Konstruktion einer soliden Plattform zur Herstellung frei geformter Körper aus einer plastischen Masse. Sie sollten sich hinsichtlich ihrer physikalisch-chemischen und mechanischen Eigenschaften nicht von konventionell hergestellten Körpern unterscheiden.

Nach dem aktuellen Stand der Technik werden für die Produktion von Hartmetallerzeugnissen vier wesentliche Fertigungsprozesse unterschieden. So wird bei CERATIZIT heute das gesamte Produktportfolio mittels Strangpressen, Spritzgießen, Matrizenpressen oder kaltisostatischem Pressen mit anschließender Zerspanung erzeugt. All diesen Verfahren ist gemein, dass sie durch einen kontinuierlichen Verbesserungsprozess über einen Zeitraum von mehreren Jahrzehnten für die massentaugliche Fertigung perfektioniert wurden. Die Beobachtung des Marktes zeigt seit einigen Jahren jedoch eine deutliche Veränderung der Kundenanforderungen. Bei einem stetig wachsenden Anteil der Kunden kommt die Forderung nach einer deutlicheren Diversifikation der Produkte auf. Dies äußert sich vor allem durch eine zunehmende Zahl an Klein- und Kleinstserien. Weiterhin zeigen die Prognosen, dass der Anteil an maßgeschneiderten Lösungen aus Spezialwerkstoffen auf Wolframcarbid-Kobalt-Basis in Zukunft weiter an Bedeutung gewinnen wird.

Bisherige, konventionelle Fertigungsmethoden sind hierbei im Nachteil. Sie benötigen zahlreiche, häufig sehr kostenintensive Fertigungshilfsmittel wie beispielsweise Presswerkzeuge und Spannmittel. Bei Einzelteilfertigungen oder Kleinstserien stehen die Kosten, aufzuwendenden Ressourcen und die Durchlaufzeit dann häufig nicht mehr im Verhältnis zum Output. Da bei der additiven Fertigung solche Hilfsmittel nicht eingesetzt werden, ist diese Technologie für die Herstellung individueller Teile in kleinen Losgrößen wesentlich wirtschaftlicher.

Die Hauptinnovation des 3D-Drucks von Hartmetall liegt damit in der Reduzierung des Zeit- und Kostenaufwands während der kritischen Anlaufphase von Produkten in kleiner Stückzahl und hoher Komplexität, z. B. bei der Herstellung von Prototypen. Die Erzeugung der Geometrie erfolgt direkt aus der CAD (Computer Aided Design)-Software. Sie bildet bereits heute die Basis des Produktdesigns und umfasst zusätzlich numerische Methoden für thermische, strukturelle und fluidmechanische Analysen zur Abschätzung der Leistungsfähigkeit der Produkte. Die Erweiterung dieses Funktionsumfangs um die digitale Fertigung eröffnet gänzlich neue Optionen zur Produktskalierung und systematisch empirischen Produktoptimierung sowie die Möglichkeit zur Kompensation fertigungstechnischer Toleranzen nachgeschalteter Bearbeitungsschritte. So erlaubt diese Fertigungstechnologie eine schnelle Planung und Umsetzung von Projekten, ohne den Einsatz fertigungsintensiver Formen und Matrizen sowie teurer, diamantbesetzter Werkzeuge, die für die Bearbeitung von Hartmetallteilen notwendig sind.

Eine weitere bedeutende Innovation besteht in den erweiterten Möglichkeiten zur Formgebung durch die direkte Erzeugung frei geformter Konturen. So können Geometrien hergestellt werden, die bisher als nicht realisierbar galten. Hierzu zählen z. B. Strukturen, die über Hinterschneidungen oder für Schneidwerkzeuge nicht zugängliche Bereiche verfügen. Zudem macht die Additive Fertigung von Bauteilen kleiner bis mittlerer Größe das isostatische Verpressen von WC-Co zu Halbzeugen und deren anschließende spanende Bearbeitung obsolet, wodurch das Zerspanungsvolumen um bis zu 65 % reduziert und eine höhere Materialeffizienz erreicht wird.

Darüber hinaus erlaubt die additive Fertigung die Gestaltung von Hohlräumen und Kanälen, die sich im Inneren der fertigen Körper befinden und später von außen nicht mehr zugänglich sind. Dies ermöglicht eine höhere Komplexität der Bauteile, als dies mit bisherigen Fertigungsverfahren möglich ist. Daraus resultiert eine Zunahme der Integrationstiefe sowie eine Reduzierung der Anzahl von Baugruppen und Einzelbauteilen. Dies ermöglicht eine gänzlich neue Produktpalette, welche sich durch die geometrische Form, neue Funktionalitäten und eine potenzielle Gewichtsreduzierung auszeichnet.

PRODUCT

B MEDICAL SYSTEMS

Innovative wide range voltage stabilizer & freeze protection for robust vaccine cold chain

Issue de la branche biotechnologique du géant suédois Electrolux, B Medical Systems est un fabricant et distributeur mondial de solutions de la chaîne du froid pour les vaccins et de la réfrigération médicale. Basée à Hosingen, au Luxembourg, la société continue d'innover dans le secteur du refroidissement médical avec ses nouvelles technologies. B Medical Systems est le leader mondial du marché de la chaîne du froid des vaccins et un innovateur reconnu dans les secteurs de la réfrigération médicale et de la gestion du sang. Elle fabrique et distribue dans le monde entier des solutions de réfrigération telles que des réfrigérateurs pour vaccins, des réfrigérateurs de laboratoire, de pharmacie ou de sang, des congélateurs de laboratoire ou pour plasma, des surgélateurs rapides, des congélateurs à très basse température et des boîtes de transport de qualité médicale.

Des nombreux établissements de santé dans les pays à faible et moyen revenu n'ont souvent pas accès à des sources d'électricité fiables, ce qui peut poser des problèmes à maintenir les vaccins vitaux à la température requise. Les coupures de courant peuvent durer des heures, voire des jours, et la principale source d'électricité du centre de santé peut être trop loin pour les systèmes de réfrigération des vaccins. Ce problème augmente le risque d'endommager les composants vitaux des réfrigérateurs ce qui affecte leurs performances et expose ainsi les vaccins à des variations de température qui peuvent leur faire perdre leur efficacité et conduire à des campagnes de vaccination inefficaces.

Bien que les stabilisateurs de tension facilement disponibles semblent fournir une solution adéquate, ils ont souvent une durée de vie très courte, exposant à nouveau les réfrigérateurs à des dommages potentiels. Ayant connu beaucoup de succès avec les réfrigérateurs solaires avec des composants à courant continu (DC), B Medical Systems a évalué la possibilité de faire fonctionner ses modèles TCW 40 R AC et TCW 80 AC avec une alimentation à courant alternatif / courant continu (AC/DC) et un ensemble de protection, plutôt qu'avec des stabilisateurs de tension.

La large plage de tension d'entrée et la bi-fréquence permettent à cet appareil innovant d'être utilisé dans le monde entier, sans limitation du type et de la fiabilité de la sortie électrique du secteur. Notre solution (brevet déposé) s'est avérée très efficace, car elle est entièrement intégrée au réfrigérateur et protégée par un relais de surtension.

Les vaccins sont également protégés par un revêtement de glace installé à l'intérieur de la chambre de réfrigération, permettant de maintenir les vaccins à la température requise pendant plusieurs heures, voire plusieurs jours, sans alimentation électrique. Un chauffage électrique intégré compense les variations de l'air froid en modulant la température de l'air dans le compartiment de stockage, empêchant la congélation des vaccins.

B Medical Systems intègre également un dispositif de surveillance de température à distance dans tous ses produits de la chaîne du froid pour les vaccins. Ce dispositif offre une solution de surveillance à distance en temps réel dans le monde entier et un accès aux données via le WEB et la position GPS.

Ces solutions intégrées et combinées permettent de stocker en toute sécurité les vaccins thermosensibles, en maintenant la chaîne du froid et en préservant ainsi leur efficacité. Cette invention a conduit à un changement des exigences de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui a créé une nouvelle catégorie spéciale de stabilisateurs de tension pour les réfrigérateurs qui marchent à courant alternatif / courant continu. B Medical Systems est la première et la seule entreprise au monde à proposer une telle solution et à disposer d'appareils pré-qualifiés dans cette catégorie sur le marché.

Ces produits ont des répercussions considérables pour le secteur mondial de la santé. En effet, les établissements de santé situés dans des endroits reculés du monde luttent chaque jour contre des sources d'électricité non fiables et des pics de tension, ce qui entraîne des potentielles perturbations pour les séances de vaccination régulières organisées par les Ministères de la Santé locaux et UNICEF. En fournissant des conditions de stockage fiables pour les vaccins à ces installations, nous ne nous contentons pas seulement d'offrir un investissement durable dans la chaîne du froid des vaccins aux organismes d'achat mondiaux, mais nous protégeons également l'avenir de millions d'enfants en leur donnant accès à des vaccins vitaux.

DIGITAL

EARTHLAB S.A.

Max-ICS platform solution

En 2015, quatre actionnaires issus du monde spatial et de l'ICT, à savoir Telespazio France, e-GEOS, POST Luxembourg et HITEC Luxembourg créent la startup EarthLab Luxembourg. À la croisée entre la technologie et le positionnement stratégique et innovatif des entreprises, l'intelligence artificielle (IA) et l'exploitation de données sont en passe de devenir les clefs du futur. C'est dans ce cadre que la start-up EarthLab s'est rapidement positionnée comme leader dans les solutions innovantes combinant le « Big-Data » et l'IA avec la télédétection. Leurs mises en œuvre permettent de délivrer de l'information à haute valeur ajoutée à destination d'acteurs de nombreux domaines comme l'assurance, l'industrie, l'audio-visuel, la sécurité ou encore la finance.

La genèse de l'entreprise a vu les projets de départ se caractériser par des demandes spécifiques de la part de nos clients requérant la création et la mise en œuvre de divers modèles d'intelligence artificielle. Or, créer et entraîner des modèles d'IA manuellement représente un travail complexe, chronophage et nécessitant beaucoup de rigueur. EarthLab a donc d'abord construit une méthodologie propre en trois étapes: définir le besoin avec précision, rechercher et

consolider les données disponibles, et créer et optimiser les modèles adéquats.

C'est ainsi qu'EarthLab a imaginé la plate-forme Max-ICS, une solution intégrée pour la création de modèles mais aussi pour exploiter ces modèles sur des volumes et des vélocités de données importants. En particulier, Max-ICS propose un ensemble de fonctionnalités très simples d'utilisation couvrant la gestion des données, des algorithmes, des architectures de réseaux, y compris pré-entraînés, ainsi que des outils assistant le data-scientist débutant ou confirmé. Reposant sur une architecture moderne basée sur les micro-services, Max-ICS offre également une gestion simplifiée des chaînes de traitement exploitant ces modèles. Que le volume de données soit faible ou très important, il est très simple de construire sa propre chaîne de traitement combinant des données hétérogènes. La présence d'une MarketPlace interne ajoute l'agilité à la puissance et la facilité de ces outils : la MarketPlace propose de nombreuses sources de données, des modèles et des composants logiciels prêts à l'usage réduisant ainsi les efforts, les délais et les risques induit par la création d'une application digitale.

La plate-forme a ainsi commencé à susciter une forte demande auprès de clients souhaitant l'utiliser au sein de leur entreprise, avec leurs propres équipes. L'année 2019 a marqué le début de sa commercialisation avec les premiers succès commerciaux au niveau national et international. Reposant sur des briques technologiques robustes et innovantes, Max-ICS intègre une vision unique mêlant à l'Intelligence Artificielle une approche opérationnelle intégrant sécurité, flexibilité et performance. Max-ICS peut notamment être utilisée sur différentes infrastructures publiques, communautaires, privées et locales, se conformant aux besoins en confidentialité.

Convoitée pour sa convivialité et son business-model accessible, la plate-forme constitue aujourd'hui l'outil-phare d'EarthLab. Elle est largement utilisée par des entreprises de différentes tailles (des startups aux grands groupes) et de marchés très variés comme l'assurance, la sécurité, l'agriculture, l'industrie, l'audio-visuel ou même l'humanitaire. En effet, sa structure permet à des équipes entières de travailler à l'intérieur d'un même espace offrant ainsi aux entreprises en pleine phase de digitalisation l'occasion d'avancer plus rapidement et de façon plus efficace sur de nouveaux projets.

START-UP

UFT S.A.

UFT SaaS DRT platform

Fondée en 2016 au Luxembourg, Utopian Future Technologie S.A. est une entreprise qui se dit passionnée par la technologie et le transport, dans le souci de contribuer avec la technologie et l'innovation à un monde meilleur. Une initiative portée sur la réduction des émissions de CO_2, en ouvrant à tous une infinité de possibilités liés aux transports en commun.

La technologie mobile est le maître mot de l'entreprise UFT, qui fournit une solution complète sous forme de logiciel : une plate-forme de services pour le transport en commun à la demande, offerte aux plus grands opérateurs et autorités de transport européens. Dotée d'un algorithme puissant pour une mise en correspondance et un acheminement optimisé,

la plate-forme assure une allocation des flottes de transport simultanément en accord avec les demandes de transport des passagers. En d'autres mots, il est question de faire concorder la demande et les ressources dans les transports publics.

En plus d'être destinée à un large éventail de services de mobilité, tels que les transports publics, le transport adapté pour les personnes à mobilité réduite, le transport scolaire et le partage de taxi, nombreux sont ceux dont le flux de travail est optimisé.

L'offre est composée d'une application destinée aux usagers pour permettre de gérer ses réservations et de suivre son trajet en temps réel. Multilingue, elle est disponible sur Android et iOS et peut être adaptée sur mesure à la charte graphique de chaque client. Une application dédiée aux conducteurs connecte le pilote au véhicule et aux tâches qui lui ont été attribuées. Le chauffeur reçoit les instructions au fur et à mesure des réservations, lui permettant ainsi de se concentrer sur la route. Enfin, grâce à une interface disponible sur navigateur, les agents de transit ont une visibilité immédiate sur les opérations en cours et les ressources mobilisées : gestion des réservations, supervision des opérations en temps réel, contrôle de l'utilisation des véhicules, automatisation de tâches comme les réservations, planning des chauffeurs, facturations ou encore analyse des KPI les plus pertinents pour adapter son réseau.

La technologie de UFT est basée sur un puissant algorithme propriétaire optimisant dynamiquement l'offre par rapport à la demande, entraînant une augmentation significative de la productivité des flottes et l'engagement des usagers. En remplaçant ou complétant des lignes fixes avec un service de transport à la demande, la plateforme UFT offre la possibilité à ses clients de couvrir des zones plus larges (rurales et périurbaines) généralement oubliées ou peu desservies par les lignes rigides existantes, de réduire le temps d'attente, et de favoriser l'accès à des pôles locaux tels que des gares ferroviaires ou routières. En modulant son service selon la demande, les opérateurs voient le nombre de passagers augmenter et la satisfaction des voyageurs s'améliorer. Cela incite les usagers à privilégier les transports en commun à la voiture privée pour leur mobilité quotidienne.

Les opérateurs peuvent optimiser la productivité de leur flotte de véhicules grâce à une gestion dynamique, adaptée à la demande des usagers, qu'elle soit pré-planifiée ou effectuée à la dernière minute. Du point de vue des usagers comme des opérateurs, la plateforme UFT repose sur un principe fondamental : La mobilité partagée, s'inscrivant dans une logique de développement durable. Grâce à l'algorithme, une mise en correspondance entre la demande des différents usagers est possible, pour allouer un véhicule sur un trajet optimisé. Les opérateurs utilisant la plateforme rapportent une augmentation de la productivité de 20 à 30% grâce à une meilleure gestion de la flotte et des réductions des distances parcourues à vide, entraînant une réduction des coûts fixes et de la consommation de CO_2.

Les usagers bénéficient d'un service flexible et adapté aux besoins d'aujourd'hui : création et modification de réservations 24/7 via différents canaux (application mobile, site dédié, par téléphone à un centre de réservation…), système de notifications et de suivi en temps-réel du trajet du véhicule.

Les clients de UFT viennent du Luxembourg, d'Autriche et du Portugal et la société cherche à s'étendre sur le marché européen. Au Luxembourg, la plateforme a été choisie par le Ministère du Transport pour accompagner la réforme du service Adapto, dédié au transport à la demande des personnes à mobilité réduite et qui opère dans tout le pays. En 2019, UFT a remporté le plus grand appel d'offres concernant un service de transport à la demande, émanant de ÖBB Postbus, le principal opérateur de transport public en Autriche. Le système est aujourd'hui utilisé pour améliorer l'offre de transport public dans les régions rurales du pays. Au Portugal, Choice Car utilise la plateforme UFT pour accroître l'efficacité de son service de transport scolaire et touristique.

Plébiscité par ses clients et les experts de la mobilité,UFT, composé d'une équipe d'une quinzaine de personnes, essentiellement des développeurs, s'impose aujourd'hui comme un des leaders du marché et permet à ses clients de devenir des pionniers de la mobilité partagée intelligente.

SAVOIR-FAIRE
& TRADITION

MADE IN LUXEMBOURG

PANELUX

panelux.com

Actualités de la FEDIL

SÉRIE DE VIDÉOS DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE ET DE SES JOBS „EIS INDUSTRIE – MÉNG ZUKUNFT" SUR RTL TÉLÉ LËTZEBUERG

Septembre 2020

Entre septembre et novembre 2020, RTL Télé Lëtzebuerg a diffusé, chaque vendredi avant le Journal télévisé, le portrait de jeunes salariés dans l'industrie, exerçant un travail technique. 8 jeunes ont ainsi eu l'occasion de présenter les missions concrètes de leur job, ainsi que l'entreprise industrielle qui les emploie.

La série, s'inscrivant dans l'initiative HelloFuture et plus généralement dans la priorité d'attrait et de rétention de talents de la FEDIL, a pour but de promouvoir l'industrie luxembourgeoise, et notamment ses possibilités d'emplois.

Le but de la série consiste à dépoussiérer l'image de l'industrie, en montrant des réalisations industrielles innovantes et passionnantes, toujours expliquées par des talents enthousiastes.

Nous remercions toutes les entreprises et leurs jeunes talents ayant participé à l'émission en 2020 : Joe Munhoven pour Paul Wurth, Adrien Petit pour Schroeder & Associés, Marc Dielissen HITEC Luxembourg,Heng Thillen pour DuPont de Nemours, Caroline Schroeder pour Creos, Philippe Alzin pour Ceratizit, Bob Streber pour cebi et Raphael Manzoni pour Ateliers Nic. Georges.

Toutes les vidéos de la série sont disponibles dans le replay sur www.rtl.lu.

Eis Industrie meng Zukunft

GAIA-X : EU'S MOST IMPORTANT ASPIRATION IN A GENERATION

12 Octobre 2020

Cloud Community Europe Luxembourg (CCEL), FEDIL and ICTluxembourg organised the joint conference : "GAIA-X : EU's most important aspiration in a generation" on 12 October, which gathered more than 200 attendees.

Yves Reding, Chairman of CCEL, opened the conference by highlighting the importance of asserting Europe's data and digital sovereignty and, what is more, given the current crisis which has speeded up the adoption of digital technologies. GAIA-X, by building a European data infrastructure based on European values and standards, could become the « Airbus for the Artificial Intelligence ».

In his opening speech, the Minister of the Economy, Franz Fayot, recalled that the development of Luxembourg data economy is a national priority with the issuing of the « Data-driven innovation strategy for the development of a trusted and sustainable economy » in 2019. He reminded as well that Luxembourg will be hosting 1 of the 8 super computers of the EuroHPC network. Indeed, supercomputing capacities are necessary to process the data delivered by the Cloud. He then concluded his speech by inviting the Luxembourg stakeholders to get involved in the build-up of the European Data Ecosystem and taking part in the GAIA-X initiative.

Andreas Weiss, Director of EuroCloud Deutschland, Director of Digital Business Models division at ECO - Association of the Internet Industry, presented the initiative in itself. He explained that GAIA-X is a strategic project initiated by Europe for Europe. GAIA-X aims at developing common requirements for a federated trustworthy and secured Data Infrastructure for Europe through the creation of a secure, federated system that meets the highest standards of digital sovereignty while promoting innovation. This project is the cradle of an open, transparent digital ecosystem, where data and services can be made available, collected and shared in an environment of trust. While it is industry driven, the GAIA-X initiative shares European values of trust, transparency, security and privacy. He presented the project from the users and the providers' perspectives and how GAIA-X will be structured, and its principles implemented with the creation of the Foundation.

Then, Federico Milani, Deputy Head of Unit of the Data Policies and Innovation Unit, European Commission, introduced the Opportunities and Challenges of the Data Economy and the recently released European Data Strategy ; deployed through four pillars : A cross-sectoral governance framework for data success, Enablers, Competences and Roll-out of common European data spaces. The European Commission aims at creating a single market for data where data can flow within the EU and across sectors. This should be done with availability of high-quality data to create and innovate. European rules and values should be fully respected. Moreover, in order to create trust between the data user and the data provider, clear rules for access and use of data, which are fair, practical and clear data governance mechanisms are in place.

Nick Scharmann, Project Director « Economy of Things », Robert Bosch GmbH, presented the research project of Bosch, « Economy of Things » and how it will fit within the GAIA-X infrastructure. He insisted on the fact that GAIA-X project is an important endeavor for Bosch.

The conference ended with the round table discussion, with the participation of Mario Grotz, Ministry of the Economy, Andreas Weiss, EuroCloud Deutschland, Nick Scharmann, Robert Bosch GmbH, Federico Milani, DG Connect, European Commission, Fabrice Hansen, Paul Wurth and Paul Timmers, University of Oxford. They addressed the main challenges around digital and data sovereignty to make Europe stronger, to gain strategical autonomy in a digital space where data is at the core. They also discussed the opportunity GAIA-X represents and the added value it could bring to the Luxembourg ecosystem and Europe as a single market for the foundation of a powerful European data economy.

Yves Reding, Chairman CCEL, Vice-Chairman ICTLuxembourg concluded the conference by informing the audience that a working group is to be set up under the patronage of the three associations and that a second conference should be organised beginning of 2021 to follow-up on the project. He invited all interested parties to join the project in order to get Luxembourg stakeholders involved in the initiative.

ENTREVUE AVEC LA REPRÉSENTATION PERMANENTE DU LUXEMBOURG AUPRÈS DE L'UE

26 octobre 2020

La FEDIL a organisé une entrevue virtuelle avec le Représentant permanent adjoint de la RPUE et son équipe sur les sujets d'actualité pour la FEDIL.

Nous avons eu l'occasion de présenter les messages préliminaires de la FEDIL concernant la gouvernance d'entreprise durable, le devoir de diligence et les droits de l'Homme et avons surtout fait appel à une approche proportionnelle et réaliste. Nos discussions se sont ensuite concentrées sur la politique de climat de l'UE et le projet de développement d'une infrastructure de données efficace et compétitive, sécurisée et fiable, Gaia-X.

Enfin, la FEDIL a aussi pu donner son point de vue sur la politique industrielle luxembourgeoise et l'actualité des dossiers dans la capitale.

FEDIL VIDÉOCONFERENCE "WHY CYBERSECURITY MATTERS MORE THAN EVER"

2 novembre 2020

Proud and loyal sponsor for two years now of the Cybersecurity Week Luxembourg, FEDIL took part in this 2020 edition with their conference "Why cybersecurity matters more than ever", which took place on 22 October. Besides the implication on

security for the industry sector during and after the COVID-19 crisis, presented by Steve Muller, Cybersecurity specialist from the Ministry of the Economy, the two hot topics discussed during the conference were two brand new FEDIL projects – the Information Sharing and Analysis Center (ISAC) and the advanced version of their Cybersecurity Assessment Online Tool.

Jean-Louis Schiltz, Vice-Chairman of FEDIL and Chairman of the Digital & Innovation Board Group, opened the conference by reminding the audience that cybersecurity is one FEDIL's priorities and that FEDIL has helped and encouraged its members to adopt a resilient cybersecurity policy. He took this opportunity to warmly thank the Minister of the Economy and the dedicated team for the support and the collaboration put in place in the context of cybersecurity and thanked security experts as well.

François Thill, Director e-commerce and information security from Ministry of the Economy then introduced the principles of the « Information Sharing and Analysis Center » (ISAC). The IND-ISAC represents the first cybersecurity forum dedicated to the manufacturing industry, launched in collaboration with FEDIL. This one of a kind forum enables companies' cybersecurity representatives to share information, experience, knowledge and best practices among peers in a climate of trust, with the aim of identifying sector-specific risk scenarios, vulnerabilities and threats to provide companies with concrete guidance in conducting a risk management analysis.

Steve Muller presented the implications on security for the industry sector during and after COVID-19, first deliverable for the IND-ISAC, highlighting the six key findings and recommendations for risk management and risk treatment. Cédric Mauny, Co-Chairman of the IND-ISAC and Risk Manager at Proximus Luxembourg, hosted security experts from the industry, members of the IND-ISAC during a round table:

- Faruk Sari, Assistant CISO, Good Year
- Roland Fuhrmann, IT Manager, Faymonville
- Cristian Paun, Business CIO EMEA, Du Pont de Nemours

They discussed how they faced the crisis and implemented specific measures from security perspective to ensure continuity of activities and demonstrated the added value of joining such an IND-ISAC.

Finally, with the help and collaboration of EY Luxembourg, the Cybersecurity Assessment Online Tool was launched last year and represents a set of security practices to help companies and organisations evaluate their cybersecurity environment and up their cybersecurity game. Free of charge, the tool supports companies in adopting a common approach with regard to the security objectives, security requirements and security measures across the Luxembourg market.

The 2.0 version integrates updates on hygiene rules and new measures to be taken into account by companies with regards to COVID-19 impact. Some questions have been modified, some new ones have been added, and an emphasis has been put on remote working and mobility, vendor management and rising technology solutions. In this context, Alejandro del Rio, Data Protection & Privacy – Senior Manager and representative of EY Luxembourg at the conference, emphasized during his speech the need for a resilient cybersecurity policy during the pandemic times.

The COVID-19 crisis has forced companies to rethink their organisation overnight and embrace new practices such as remote working which offered cyberattackers the opportunity to thrive. This crisis has certainly shown how important it is for businesses to think through their current cybersecurity measures and how they have to be adapted or reinforced.

LE SALON UNICAREERS

6 novembre 2020

La 7ème édition de l'Unicareers.lu, le salon de recrutement officiel de l'Université du Luxembourg, s'est tenue le 6 Novembre 2020.

Au vu de la situation sanitaire actuelle, cette édition s'est déroulée sur une plateforme 100% virtuelle. Le salon était dédié aux étudiants à la recherche d'un stage ou d'un premier emploi ainsi qu'aux profils expérimentés ayant jusqu'à 5 ans d'expérience professionnelle. Grâce au format digital, le public était composé aussi bien d'étudiants luxembourgeois que de personnes issues d'autres universités des quatre coins du monde. Avec près d'une centaine d'exposants, le salon réunissait les principaux employeurs du Luxembourg, parmi lesquels figuraient les entreprises membres de la FEDIL.

Lors de cet évènement, les candidats potentiels ont pu s'intéresser à plus d'une quarantaine d'offres d'emploi ou de stage annoncées par les entreprises participantes dans les secteurs les plus divers, dont notamment.

Entreprises participantes

Les entreprises suivantes ont été présentes ou se sont fait représenter sur le stand commun :

- Ampacet
- B Medical Systems
- Cebi
- Ceratizit
- DuPont de Nemours
- Fanuc
- Flen Health
- Global Facilities
- HITEC
- LuxPort Group
- No-Nail Boxes
- Panelux
- Paul Wurth
- SGI
- Stugalux
- TEC Luxembourg
- Weinig

Nous tenons à les remercier pour leurs efforts dans la promotion de l'industrie luxembourgeoise et espérons qu'ils ont pu rencontrer l'un ou l'autre profil prometteur pour renforcer leurs effectifs.

Le stand virtuel de la FEDIL au salon Unicareers.lu

CERCLE DES CHEFS DU PERSONNEL

16 novembre 2020

En date du 16 novembre 2020, nous avons eu le plaisir d'inviter nos chefs du personnel à une séance d'information 100% digitale au cours de laquelle ont été abordés un certain nombre de sujets d'actualité en relation avec la gestion des ressources humaines, dont notamment :

Nouveautés législatives et initiatives FEDIL

- Gestion de la crise du Covid-19
  - Chômage partiel
  - Incapacité de travail du salarié
  - Congé pour soutien familial
- Loi du 4 juin 2020 relative aux stages
- Loi du 24 juillet 2020 portant modification du dispositif de reclassement interne et externe
- Le télétravail au Luxembourg
  - Nouvel accord interprofessionnel relatif au télétravail du 20 octobre 2020
  - Résultats de l'enquête sur la prise en charge des coûts générés par le télétravail
- Formations en droit du travail organisées par la FEDIL

Recrutement et rétention de talents

- Résultats de l'enquête de la FEDIL sur l'attrait et la rétention des talents

Les présentations sont disponibles sur le site de l'évènement sur fedil.lu/events.

INDUTECH COMMUNITY – UN PARTENARIAT ENTRE LA FEDIL ET LE PAUL WURTH INCUB

16 novembre 2020

En date du 16 novembre 2020, nous avons eu le plaisir d'inviter InduTech Community – un partenariat entre la FEDIL et le Paul Wurth Incub.

Dans le cadre de ce partenariat InduTech Community, Paul Wurth InCub et la FEDIL avaient invité des industries à un « InduTech Meetup » dont l'intitulé était « bridge the gap between your office and the operation field ». L'objectif majeur de cette rencontre entre industriels était de mettre en avant les possibilités technologiques permettant de résoudre à distance des problématiques sur site.

Une des technologies présentées était les lunettes intelligentes H-MT1 de la société Real Ware dont le but principal est de permettre à un expert du back office d'assister un opérateur présent sur site. Une assistance qui permet d'augmenter l'efficacité de l'opérateur distant en lui donnant des instructions « expertes ».

Les tâches pouvant être exécutées avec une telle technologie sont les audits de sécurité et de qualité, l'accompagnement dans la résolution d'incidents sur une ligne de production, le mentoring à distance de nouveaux employés, mais également la génération digitale de documents de maintenance.

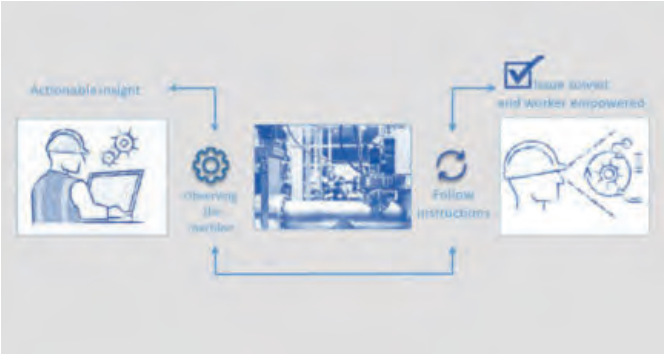

Les bénéfices de ces lunettes sont nombreux. Elles sont certifiées pour une utilisation industrielle en résistant à l'eau et à la poussière et sont compatibles avec les équipements de protection individuelle (PPE). Elles offrent une ergonomie d'utilisation grâce au système d'annulation des bruits environnants provenant des machines souvent présentes sur site. Munies d'une reconnaissance vocale très performante, elles peuvent être commandées en plusieurs langues. L'avantage principal est la possibilité de réduire drastiquement les frais de voyage pour une intervention qui se voit ainsi optimisée minimisant au passage le temps d'arrêt des équipements des lignes de production.

Lors de cet InduTech Meetup, les participants ont pu faire des tests pratiques sur le matériel afin d'évaluer son applicabilité dans leur domaine d'activité respectif. Goodyear, présent lors de cet évènement, a collaboré rapidement avec Paul Wurth InCub afin de démontrer le bien-fondé du système au sein de son entreprise. Un projet pilote avec 7 systèmes utilisés par des équipes différentes dans différentes usines s'en est suivi.

Grâce à l'aide de la FEDIL, Accumalux, basé à Kockelscheuer et ayant des sites opérationnels à l'échelle internationale, s'est échangé avec Paul Wurth InCub pour établir des tests avant le confinement. Le proof of concept rapidement mis en œuvre a convaincu Accumalux d'aller plus loin en achetant une série de lunettes pour leurs sites industriels. Et ce, avant les problématiques de déplacements provoqués par la crise COVID-19. Pendant cette période, où les déplacements étaient limités voire interdits, des ingénieurs d'Accumalux ont pu aider à distance leurs collègues tchèques dans l'analyse d'un problème de stabilité d'une machine de production, évitant ainsi un potentiel arrêt.

Ces cas démontrent l'utilité d'échanger les bonnes pratiques dans notre communauté industrielle luxembourgeoise afin d'adopter au plus vite des technologies utiles à l'optimisation de nos processus. Une optimisation essentielle pour garantir la compétitivité de notre pôle industriel.

Statement Goodyear

« La possibilité de voir la technologie en action et d'avoir une première expérience « hands-on » lors de l'InduTech Meetup et ensuite dans notre centre d'innovation à Colmar-Berg a permis de convaincre notre direction de lancer un projet pilote de 6 mois permettant d'explorer à la fois l'acceptation par ses futurs utilisateurs et les types d'opérations ou situations où cette technologie pourrait apporter le plus. Ce projet, tombant

partiellement sous les contraintes du « Covid-19 lock-down » a pu démontré la valeur de cette technologie dans diverses scenarii d'application dans l'entreprise, allant de l'aide lors de réparations ou mises en marche d'équipement industriel, développement de nouveaux produits entre deux centres de développement distants aux audits « gemba walks » sécuritaires ainsi qu'aux réceptions de nouvelles machines chez nos fournisseurs. En conséquence, les directions respectives du Manufacturing et de la Qualité de Goodyear au niveau global ont pris la décision de déployer cette technologie dans plusieurs de nos usines, avec plus que 45 unités d'ores et déjà équipées.

Statement Accumalux

« Sous l'impulsion de notre CEO, nous avions lancé l'étude de ce projet, et cela s'est soldé par quelques essais non concluants de lunettes de réalité virtuelle. Les échanges d'expériences entre Accumalux et Paul Wurth InCub nous ont donné plus d'informations et nous ont permis de nous diriger vers d'autres pistes que celles vers lesquelles nous allions. Paul Wurth InCub nous a également proposé de tester de nouveaux matériels et nous a donné des contacts liés aux différents logiciels. Ces échanges nous ont permis de finaliser ce projet en quelques semaines et d'adopter cette technologie d'assistance (Realwear HMT1) avant les restrictions dues au Covid-19. Ce produit nous permet d'aider les techniciens à distance dans la résolution de divers problèmes liés à nos productions, il permet un support dans la mise en place de nouveaux moules ou de nouvelles machines. Nous allons également les utiliser avec nos fournisseurs et partenaires pour la gestion de nouveaux projets sur nos sites distants.

Nous avons décidé de mettre en place une paire de lunettes par site de production distant.»

CONSEIL DES PRÉSIDENTS

27 novembre 2020

Sur invitation de la Confederation of Portuguese Industries, CIP, la FEDIL, en présence de sa Présidente, Michèle Detaille et de son Vice-Président, Jean-Louis Schiltz, a participé à la réunion virtuelle du Conseil des Présidents de BusinessEurope.

Les discussions se sont concentrées sur le budget multiannuel de l'UE 2021-2027, le programme de travail de la Commission européenne pour l'année 2021, le Brexit et l'impact de la seconde vague du coronavirus en Europe. Nous avons également eu l'opportunité d'entendre Monsieur Eurico Brilhante Dias, Secrétaire d'État à l'internationalisation, sur les priorités de la présidence portuguaise: « a resilient, social digital, green and global Europe ».

Lors de l'assemblée générale de BusinessEurope suivant le Conseil des Présidents, il a été annoncé que notre présidente, Madame Michèle Detaille, intégrera le groupe des Vice-Présidents de BusinessEurope pour les années 2021 et 2022.

RELÈVEMENT DU SALAIRE MINIMUM, TAXE CO2 : LES DÉCIDEURS POLITIQUES IGNORENT LA SITUATION FRAGILE DE GRANDS PANS DE L'INDUSTRIE

4 décembre 2020

Lors de sa réunion du 30 novembre dernier, le conseil d'administration de la FEDIL s'est penché sur les dossiers politiques d'actualité qui touchent les entreprises en cette période de crise prolongée, caractérisée par une régression sérieuse de l'activité économique dans de nombreux secteurs d'activité.

La FEDIL approuve largement les mesures de stabilisation engagées par le gouvernement pour aider les entreprises et leurs salariés à surmonter les mois ou trimestres creux marqués par un recul quasi-généralisé de l'activité de production et des recettes. Grâce à l'instrument du chômage partiel appliqué dans les entreprises affectées par la crise, de nombreux postes de travail ont été sauvés et les revenus des salariés concernés ont pu être préservés.

Malheureusement, les décideurs politiques ne semblent pas avoir pleinement pris conscience de la situation économique fragile des grands pans de l'industrie lorsqu'ils ont pris l'initiative d'alourdir plusieurs coûts d'exploitation dès le 1er janvier 2021.

La décision gouvernementale d'augmenter le salaire social minimum de 2,8% à partir du 1er janvier 2021 est particulièrement déplorable aux yeux de la FEDIL. En effet, indépendamment des opinions que l'on peut avoir sur le salaire social minimum même et sur la méthode discutable de son adaptation, on ne peut que s'étonner du moment choisi et de l'ampleur de cette adaptation, d'autant plus que d'autres hausses significatives de ce même salaire viennent d'être appliquées il y a à peine deux ans.

La majorité des membres de la FEDIL sont obligés de se défendre sur des marchés internationaux par rapport à des concurrents qui ne se voient pas imposer une augmentation légale des salaires dans cette période de crise sanitaire. Les entreprises doivent d'ores et déjà supporter des coûts importants liés à la gestion de la crise sanitaire, sans parler de la perte de productivité due aux nombreuses absences de leurs salariés et de la réduction des volumes de commandes.

Une compensation plus généralisée de cette hausse salariale, telle que nous l'avions connue pour les années 2012 à 2016, aurait donné aux entreprises une bouffée d'oxygène pour traverser la période difficile, mais tel n'est même pas le cas. Il ne faut pas oublier que l'augmentation du salaire social minimum pèsera sur l'ensemble des entreprises et ne concerne pas uniquement les entreprises payant des salaires avoisinant le salaire social minimum.

À côté du relèvement du salaire social minimum et malgré la détérioration sérieuse de la situation financière de nombreuses entreprises, le gouvernement n'a pas voulu mettre en question ou reporter ses projets d'introduction d'une taxe CO2 dès le 1er janvier 2021. Les industriels sont particulièrement déçus du désintérêt des ministres responsables par rapport aux propositions d'aménagement de cette taxe soumises par la FEDIL pour optimiser cette mesure en lui conférant un caractère incitatif et donc écologique. À l'image de quasiment toutes les propositions constructives de la FEDIL soumises dans le contexte de la consultation publique sur le plan national « énergie et climat » (PNEC) celles ayant trait au modèle de taxation des produits énergétiques ont été écartées, sans explication ou concertation.

La FEDIL invite le gouvernement à pratiquer une politique de relance ambitieuse, propice à une redynamisation rapide de nos entreprises sur des marchés hautement compétitifs. Le retour à brefs délais d' une croissance soutenue et durable est indispensable pour rééquilibrer la situation financière dans les secteurs public et privé.

University of Luxembourg
Competence Centre

The University of Luxembourg Competence Centre provides you with a set of keys to unlock knowledge: NEW, practical-oriented, quality **MOOCs** on **AI** and **Machine Learning** with strong partners

Behind an accurate prediction:
Machine Learning in an Industrial Environment

Prediction is key in the industry 4.0 era!
Discover how Machine Learning enables you to create predictive models for future events with real-world datasets! Learn how industrial APIs and Machine Learning are redefining the industry with new paradigms.

- Free online course open to anyone, no prior knowledge required
- 10 modules from February to July 2021 (50h)
- Practical approach with real-life use cases provided by CAP4LAB

REGISTER NOW FOR FREE @competence.lu

Demystify Artificial Intelligence
MOOC: Elements of AI

Are you wondering how AI might affect your job or your life? Do you want to learn more about AI, what it is and what it can and can't do? Or even, how it will develop and affect us in the future?

- Free online course open to anyone, no prior knowledge required
- 6 modules of 5h from February to April 2021
- Exclusive webinars led by an expert from UNI.LU UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG

SCRIPT Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère d'État

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Service des médias et des communications

Carte blanche

Coping with skilled workforce shortage

For several years, companies all over the world have faced a common problem - they have difficulties finding qualified workers. The European Company Survey (ECS- 2013) illustrated that nearly every second company in Luxembourg has trouble finding skilled employees. Moreover, the survey showed that this problem mainly concerned the industrial sector [1]. The European Centre for the Development of Vocational Training stated that this penury is primarily caused by unattractive job offers (two thirds of EU companies); the remaining firms face a genuine inability employing qualified workers [1]. Despite the different causes, the consequences are the same. Skill shortage can result in overtime hours, higher turnover, or loss of knowledge [2]. It can also lower the productivity and lead to a loss in competitiveness [1]. These consequences could have a tremendous impact on the organization itself, as well as on the national economy.

ALBEIT, HOW CAN THIS PROBLEM BE SOLVED?

The literature suggests different solutions, which could be categorized into three main frames. The first frame focuses on approaches based on the organization's already existing human resources, by implementing, for instance, policies empowering employees to participate regularly in training programs [3]. The second frame covers approaches concerning the recruitment; literature therefore suggests that companies cooperate with schools or universities. By offering internships or apprenticeships, the organizations become more visible and attractive and thus recruit new employees [2]. The third frame could be considered as a hybrid of the previous frames. These approaches could avoid that companies lose their valuable human capital and help them generate new one, for example by creating a healthy work environment or attractive job offers.

Offering an internship or an apprenticeship could be a cost-efficient measure with many accompanied advantages (second frame) [4]. For instance, they allow organizations to observe potential employees in action. Moreover, employees who have previously interned at a company tend to stay longer. This could be beneficial, because it might be more reasonable for organizations to invest in potentially longstanding employees by offering them trainings. With these trainings, the employees are tailored to the organization's specific needs, which could help the company bind its skilled workers. Lastly, by offering internships or apprenticeships, the companies give something back to the community. Hiring interns could reduce the unemployment rate and strengthen the workforce of the local area. This could positively impact the company's Corporate Social Responsibility strategy.

It might not only be valuable cooperating with schools or universities but also with training centres, such as the Centre Formida. These institutions take in young unemployed people with different levels of education and competences. These young adults participate in different programs, where their skills are evaluated and strengthened or new ones developed. If needed, these institutions (e.g. Centre Formida) can also support companies by providing them with manpower; educators will accompany and supervise the apprentices. These educators are specially trained and could build a bridge between the young adults and the organization, which could be highly beneficial for both. The effectiveness of this approach can be illustrated through several examples, such as Philipe's story. Philipe joined our program with a CCP training course, with the intention of becoming a travel agent. However, due to his lack of language skills, this was impossible. We started to look for alternatives by assessing his skills and by working intensively with him. After a few months, we arranged for an internship at a cooperating company, the bakery subsidiary PAUL. The bakery was highly satisfied with Philipe's work and after several weeks, the company offered him an apprenticeship, which he gratefully accepted.

In order to cope with skilled workforce shortage, it might be useful to bring these three frames together to see the bigger picture. To find new talents, organizations might need to cooperate with specific institutions, schools and universities and offer internships and apprenticeships. Moreover, organizations should be more actively involved in upskilling their potential longstanding employees. It might be time to change the paradigm of "I hire what I need" to "I train what I need". However, it is also important to reduce the turnover and to avoid the loss of knowledge by creating a healthy work environment and offering adequate job opportunities.

[1] *Cedefop 2015*
[2] *Rod Van Rite 2019*
[3] *Oliver & Turton, 1982*
[4] *HR Booth Ltd N.G.*

Bibliographie :

Article :
GÉRARD ALBERS
Director, Arcus a.s.b.l.

Retour sur l'Europe des années 20 : Connaître le passé, comprendre le présent et façonner l'avenir

„Wer die Vergangenheit nicht kennt, kann die Gegenwart nicht verstehen und die Zukunft nicht gestalten."[1]

À l'occasion du centenaire de l'écho des entreprises, cette citation de Helmut Kohl nous permet de replonger dans une autre ère, pour comprendre l'actualité et participer aux discours sur l'avenir.

1920. L'année de naissance de l'écho marque le début des « années folles » et de la « belle époque » en Europe. Créativité, croissance économique et valeurs libérales triomphaient. Après les évènements de la première guerre mondiale et de la pandémie de grippe de 1918 [2], l'Europe avait une grande soif pour la liberté, la démocratie ainsi que la stabilité économique et politique. Une Europe sous des changements politiques, sociaux et culturels non négligeables.

Au Grand-Duché, les années 1920 étaient marquées par une reprise de l'économie. L'industrie lourde dominait la vie en société et, à l'image d'une écriture de Carlo Hemmer, ancien secrétaire général de la FEDIL *« Le Luxembourg [était devenu] un don du fer tout comme l'ancienne Égypte était un don du Nil »*. C'est en grande partie dans ce passé industriel que notre pays a trouvé sa richesse. Pareillement, la France avait réussi à s'enrichir par le déploiement massif de sa production industrielle notamment d'acier et de fonte. Et si l'Allemagne connaissait des difficultés financières dues à une dette de réparation des dommages subis par d'autres pays lors de la première guerre mondiale, elle arrivait finalement à y faire face grâce au progrès technologique et de surcroît, à l'augmentation de la capacité de production du secteur de la sidérurgie.

Cette sensation d'espoir accompagnant la reconstruction de l'Europe s'exprimait par une forte volonté de s'organiser entre États souverains, tout en faisant confiance à l'instrument de la diplomatie pour résoudre de potentiels conflits internationaux avant qu'ils ne débouchent sur une guerre armée. Au cours des négociations des traités de paix [3], Monsieur Thomas Woodrow Wilson, vingt-huitième président des États-Unis, ouvrait grandement la voie à la création, en 1920, de la Société des Nations. Cette dernière, décidément victime de l'isolationnisme des États-Unis, mais également du système de vote à l'unanimité et partant, de son incapacité à résoudre un nombre de conflits successifs entre plusieurs nations, avait le mérite d'être la première organisation internationale dont l'objectif était de maintenir la paix dans le monde. À Genève, le Luxembourg, convaincu, participait activement aux travaux de la Société des Nations. Cette période et l'idée de voir la valeur ajoutée et la hauteur de « l'ensemble » au-delà de la somme de ses parties, marquaient certainement notre pays et son engagement, plus tard, dans la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier en 1950 et de la Communauté économique européenne en 1957. C'était encore en marge de ce mouvement d'organisation internationale que l'ambition de concevoir une *« union européenne »* avait été exprimée par Aristide Briand, en 1925, dès son arrivée aux fonctions de ministre des Affaires étrangères en France. En effet, il présentait sa célèbre vision *« des États-Unis d'Europe »* [4] devant les 27 États européens membres de la Société des Nations en 1929.

Enfin, n'oublions pas que les années 20 européennes étaient en outre marquées par la montée en force des populistes et fascistes. En Italie, par l'arrivée au pouvoir

de Benito Mussolini. Il était devenu Premier ministre et dictateur dans le premier gouvernement fasciste du monde, y établissant un État totalitaire. En même temps, Adolf Hitler avait fondé le parti national socialiste des travailleurs allemands. Nous connaissons l'histoire et la catastrophe qui ont directement suivi ces évènements. Pourtant, n'oublions pas non plus la liberté, la paix et la prospérité offerte aux Européens et aux personnes qui vivent et travaillent sur le territoire de l'Union européenne depuis que ses États membres ont décidé de s'engager dans une *« union sans cesse plus étroite »* [5].

2020. Le centième anniversaire de l'écho est marqué par le combat contre le coronavirus, le changement climatique et la révolution digitale. De la créativité est demandée, une nouvelle forme de croissance économique se fait désirer et une redécouverte de la démocratie libérale se veut urgente. Sous la pression des conséquences néfastes et imminentes du réchauffement climatique, d'une crise sanitaire sans précédent avec toutes ses implications sociétales et économiques, mais aussi sous la pression d'une mobilisation toujours plus ferme des forces politiques populistes, le projet européen doit aujourd'hui affronter plusieurs défis existentiels simultanément.

Toute crise est bouleversante. D'une part, les effets du changement climatique ainsi que l'actuelle pandémie de coronavirus risquent d'augmenter considérablement la pauvreté dans le monde et d'impacter notablement la migration internationale. D'autre part, il a pu être observé à quelle vitesse même les États membres de l'UE, qui ont établi des droits fondamentaux de libre circulation entre eux, peuvent rétablir des frontières entre les peuples, se repliant sur des considérations d'intérêt national. L'histoire peut être cyclique et complexe. Des réponses simples comme elles ont déjà souvent pu être proposées par les populistes ne font que susciter la peur, la défiance et la haine. La réponse de l'Union est donc d'autant plus importante et le déploiement du plan de relance européen avec succès est donc d'autant plus pressant. Il s'agit maintenant de surmonter les vetos prononcés par la Hongrie et la Pologne, bloquant à ce jour le budget européen parce qu'ils s'opposent à l'instauration d'un mécanisme qui lierait l'accès au financement européen au stricte respect des principes de l'état de droit.

À ce moment précis de l'histoire, les États membres de l'UE devraient reprendre du recul sur les évènements des derniers mois et montrer leur capacité à défendre la solidarité européenne en faveur de leurs citoyens, de leurs acteurs économiques et finalement de nos valeurs fondamentales communes.

[1] *Bundestagsrede zur Geschichte der Vertreibung, 1995.*

[2] *Virus de la grippe A (H1H1), dite « grippe espagnole ».*

[3] *Conférence de la paix de Paris, 1919.*

[4] *Mémorandum sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne.*

[5] *Article premier, Traité sur l'Union européenne, 2009 [en ligne].*

ANGELA LO MAURO
Conseillère affaires européennes
auprès de la FEDIL
angela.lomauro@fedil.lu

Happy birthday à la voix de l'industrie qui résonne depuis un siècle

« À nos lecteurs.

Nous présentons aujourd'hui au public le premier numéro du premier journal industriel absolument autonome qui se publie dans le grand-duché du Luxembourg. »

C'est avec ces mots que le tout premier « écho de l'industrie » marque son début dans ce qui est aujourd'hui l'histoire centenaire de la FEDIL. L'écho des entreprises que vous tenez actuellement entre vos mains ou que vous êtes peut-être en train de consulter en ligne fête 100 ans.

100 ans ! Depuis 1920, plus de 1000 éditions de l'écho ont vu le jour. Si l'organe de la FEDIL a évolué en termes d'aspect et de forme au fil des années, son dévouement aux questions économiques et sociales est resté inchangé.

Lors de sa première publication en août 1920, l'écho se présentait sous forme de revue paraissant mensuellement, rythme qu'il a pu maintenir jusqu'au déclenchement de la deuxième guerre mondiale. L'année 1940 marqua un tournant angoissant dans l'histoire du pays. En effet, le 10 mai 1940, le Luxembourg qui représentait le chemin le plus court vers les Ardennes, cœur de l'offensive allemande en Belgique et dans le Nord de la France, a été est envahi par les troupes allemandes. Le dernier écho de l'année paraît encore tout juste quelques jours avant l'invasion, à la suite de quoi il sera plongé dans un silence forcé de quatre ans.

Si l'écho a été créé au lendemain de la première guerre mondiale pour documenter les efforts d'une Fédération des Industriels Luxembourgeois fraîchement créée dans le but de redresser l'économie du pays, sa mission se poursuit à l'aube de la libération en 1944. L'écho lève de nouveau sa voix et dresse un tableau noir de l'économie nationale profondément meurtrie par les dommages de guerre causés par l'occupant nazi. L'écho appelle à « l'union sacrée et à la solidarité nationale » pour reconstruire le pays. La réorientation de la politique étrangère du Luxembourg et sa stratégie de diversification industrielle permettent au pays ainsi qu'au secteur de l'industrie de se positionner comme acteur dans la communauté internationale.

Pendant ce temps, l'écho reflète ces développements en changeant d'aspect. En 1968, la nouvelle version affiche une page de couverture travaillée et un sommaire clair dans lequel on décerne déjà quelques-unes des rubriques actuelles, notamment l'éditorial, la présentation d'une entreprise membre ou encore le format interview.

Faisant partie intégrante du paysage médiatique du pays, l'écho témoigne aussi d'autres changements intéressants à observer, notamment sur le plan de la communication visuelle. Bien qu'il soit difficile d'en déterminer la naissance, des traces ayant été retrouvées qui remontent jusqu'à l'Antiquité, on remarque que son développement s'accélère avec l'industrialisation dont la production mena à l'essor du marché de la distribution et de la consommation. Les avancées technologiques continuent de faire évoluer le design graphique et permettent aux marques d'exprimer des concepts plus complexes. Si des annonces publicitaires étaient présentes dès le début dans l'écho, celles-ci passent du noir et blanc en couleur transformant la mise en page du magazine.

Dans les années 1990, l'écho change encore de visage. Désormais, il affiche une image de couverture représentant le Luxembourg mis en avant sur le continent européen. Le message est clair en ce début de décennie : le secteur industriel au Luxembourg se porte bien et l'optimisme général règne. Par la suite, l'écho prend l'habitude d'adapter sa couverture à l'actualité traitée. Son logo change, son format aussi. La revue mensuelle devient bimensuelle et s'ouvre encore plus au monde en se digitalisant.

De 1920 à 2020, l'écho s'est transformé à l'image de sa fédération et de l'histoire en mouvement. Mais sa noble mission de porter haut et fort la voix de l'industrie perdurera.

SOPHIE MACRI
Responsable communication auprès de la FEDIL
sophie.macri@fedil.lu

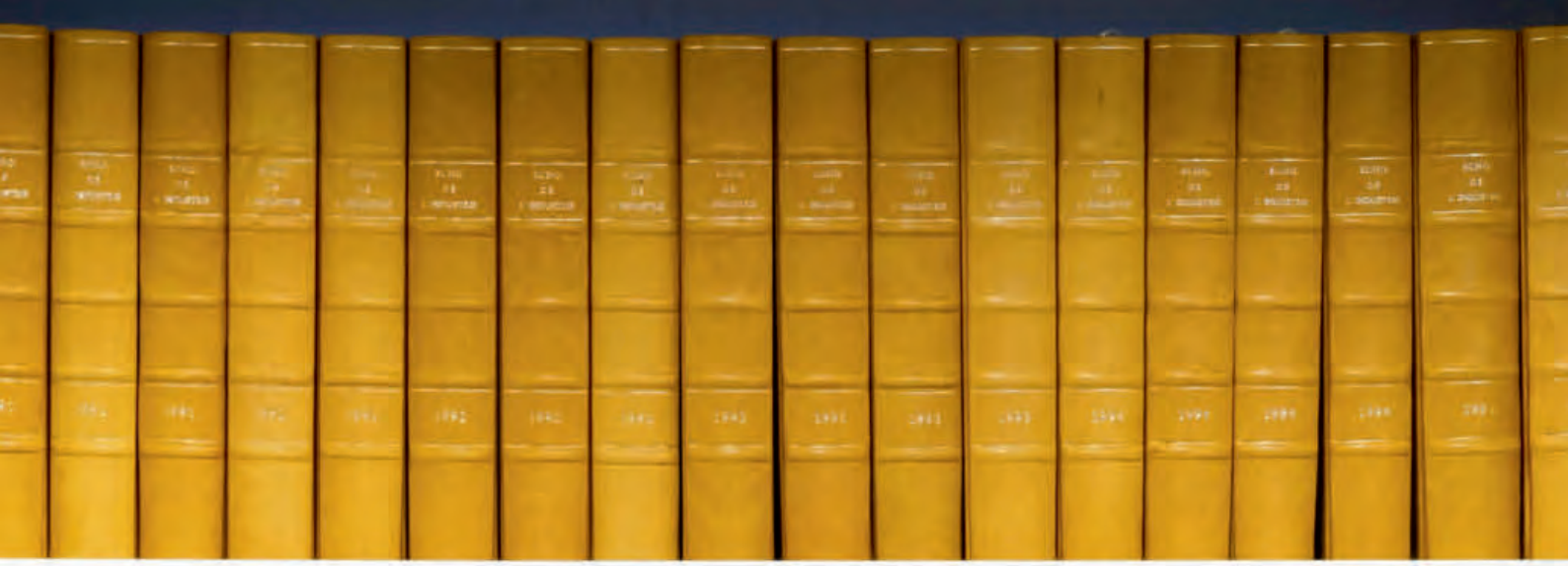

Photo : Dora Da Costa

Le début du dialogue social formalisé

Le centenaire de l'Écho des entreprises est l'occasion pour nous de faire un retour dans le passé afin d'effectuer une étude comparative entre le droit du travail applicable de nos jours et les dispositions en vigueur en 1920.

Le sujet sur lequel nous avons décidé de nous pencher remonte au samedi 13 novembre 1920, date de parution du 14e Écho de l'Industrie[1]. Ce numéro abordait en effet la question des *« Conseils d'usine »* et plus précisément, il publiait le texte de l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1920, portant abrogation de l'arrêté grand-ducal du 26 juillet 1920[2] concernant l'institution de conseils d'usine dans les établissements industriels.

Il suffit de lire les premières phrases de l'article 1er de l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1920 pour nous rendre compte que le terme de conseil d'usine utilisé à l'époque nous renvoie à une notion que nous connaissons de nos jours sous une autre dénomination. Ainsi, nous pouvons lire à l'article 1er : *« Dans toutes les entreprises industrielles occupant régulièrement 15 ouvriers au moins, il sera institué dans le mois de la mise en vigueur du présent arrêté resp. de l'ouverture ou la réouverture d'un établissement, un conseil d'usine permanent. Ce conseil a pour mission de cultiver l'entente entre les patrons et les ouvriers en réglant légalement les affaires communes. Les travaux du conseil et ses conférences avec la direction de l'établissement traiteront les questions relatives au bien matériel et moral des ouvriers ; ils auront égard notamment aux désirs et aux propositions concernant le contrat de travail, les institutions de l'établissement et celles de bien-être, les problèmes relatifs aux salaires et autres conditions de travail. »*

Le conseil d'usine fait effectivement référence à la délégation du personnel dont l'instauration remonte ainsi à l'année 1919.

En se référant aux 23 articles de l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1920, force est de constater que des similitudes continuent d'exister après 100 ans. Ces similitudes se retrouvent entre autres, d'une part, au niveau du seuil à partir duquel le conseil d'usine, respectivement la délégation du personnel doit être instauré. Ainsi, le nombre de 15[3] salariés n'a pas changé depuis 100 ans même si la terminologie a été modifiée en raison de l'instauration du statut unique[4]. D'autre part, le principe selon lequel la composition numérique de la délégation du personnel est fonction du nombre de salariés qu'elle représente était déjà applicable en 1920, respectivement en 1919. Il existe toutefois des changements quant au nombre maximal de membres la composant.

Effectivement, des changements considérables ont été opérés depuis lors à savoir entre autres :

- la dénomination;
- les entreprises dans lesquelles une telle entité doit être instituée. L'arrêté grand-ducal prévoit en effet qu'un conseil d'usine doit être institué dans les entreprises industrielles. Cependant le Code du travail prévoit aujourd'hui que la délégation du personnel existe dans toutes les entreprises peu importe la nature des activités, la forme juridique et le secteur d'activité à partir du moment où elle occupe au moins 15 salariés pendant les 12 mois précédant le 1er jour du mois de l'affichage annonçant les élections sociales;
- le nombre maximal de membres composant la délégation du personnel a été augmenté au fil du temps. Alors que l'arrêté grand-ducal de 1920 prévoyait un nombre maximal de 15 membres titulaires, de nos jours, la délégation du

personnel se compose de 25 membres titulaires lorsque l'effectif des salariés est compris entre 5.101 et 5.500 et sa composition est augmentée d'un membre titulaire supplémentaire par tranche de 500 salariés lorsque l'effectif excède 5.500 salariés;

- l'âge minimal pour être électeur, respectivement pour se porter candidat a également été modifié. Ainsi en 1920, pouvait être électeur, l'ouvrier âgé de 18 ans au moins et pouvait être élu, l'ouvrier âgé de 21 ans au moins. Aujourd'hui, peuvent être électeurs et membres de la délégation du personnel, les salariés âgés respectivement de 16 ans et 18 ans;

- l'arrêté grand-ducal prévoyait à l'époque *« un supplément de salaire supérieur de moitié au salaire convenu au contrat de travail »* accordé aux membres du conseil d'usine *« du chef des services ainsi rendus en dehors des heures de travail »*. Cette disposition est obsolète dans la mesure où l'article L. 416-6 du Code du travail prévoit que *« Les fonctions de délégué sont purement honorifiques »*, mais le temps nécessaire à l'exercice de leur fonction est indemnisé comme temps de travail. L'employeur prend toutefois à sa charge, les frais de séjour et de déplacement exposés par les membres de la délégation en relation directe avec leur mandat dans l'entreprise.

Néanmoins, en mars 1921[5], soit 5 mois après l'entrée en vigueur de l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1920, les conseils d'usine ont été supprimés et les effets de l'arrêté grand-ducal provisoirement suspendus. Cette décision est la conséquence de la grande grève des ouvriers de mars 1921. L'arrêté grand-ducal du 11 mars 1921 précise en effet dans son préambule que, dans la mesure où les conseils d'usine avaient été établis à titre d'essai dans les établissements industriels dans le but de cultiver l'entente entre les patrons et les ouvriers, dès lors que le but n'a pas été atteint *« comme le prouvent les évènements des derniers jours et, plus spécialement, le rôle assumé par la plupart des conseils d'usine dans le récent mouvement ouvrier »*, il fallait donc prendre la décision de les supprimer.

Cependant, en 1925, un arrêté grand-ducal[6] a de nouveau admis l'institution de délégations ouvrières dans les entreprises industrielles. Depuis cette date, les délégations du personnel sont présentes dans les entreprises et ont pour mission tel qu'en 1919 de contribuer à la sauvegarde et à la défense des intérêts du personnel de l'entreprise en matière de conditions de travail, de sécurité de l'emploi et de statut social tout en privilégiant le dialogue social au niveau de l'entreprise.

[1] Aujourd'hui dénommé l'Écho des entreprises

[2] L'arrêté grand-ducal du 26 juillet 1920 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/agd/1920/07/26/n2/jo (abrogé par l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1920) abrogeait déjà un arrêté grand-ducal du 26 avril 1919 concernant l'institution des conseils d'usine dans les entreprises industrielles (le 1er en la matière) http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/agd/1920/07/26/n2/jo.

[3] Les 2 précédents arrêtés grand-ducaux du 26 avril 1919 et du 26 juillet 1920 indiquaient en revanche des seuils plus élevés à savoir respectivement, 50 ouvriers et 30 ouvriers.

[4] L'article 1er de l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1920 faisait référence aux ouvriers alors qu'en raison du statut unique entré en vigueur le 1er janvier 2009, il a été mis fin à la distinction entre les employés privés et les ouvriers. Le terme de salarié est dorénavant utilisé pour les 2 anciennes catégories de travailleurs.

ELLA GREDIE
Conseillère affaires juridiques auprès de la FEDIL
ella.gredie@fedil.lu

L'entretien préalable au licenciement et ses éventuelles irrégularités formelles

Dans une affaire très récente[1], une salariée a été engagée depuis le 1er juillet 2015 en tant qu'agent de nettoyage et a fait l'objet d'un licenciement avec effet immédiat en raison d'une absence injustifiée depuis le 30 juillet 2018, incluant également l'absence à l'entretien préalable au licenciement fixé au 14 août 2018 à 15 heures. La salariée a non seulement contesté le bien-fondé de ce licenciement (en argumentant notamment qu'elle aurait bénéficié de la protection contre le licenciement en vertu de l'article L. 121-6. du Code du travail), mais a, à titre subsidiaire, également estimé que le licenciement prononcé en date du 14 août 2018 aurait été irrégulier pour vice de forme. Le présent article se limite à l'analyse faite par la Cour d'appel quant à la prétendue irrégularité formelle de l'entretien préalable au licenciement et n'adresse dès lors pas le volet relatif au bien-fondé du licenciement opéré par l'employeur.

D'après l'article L. 124-2. (1) du Code du travail, *« Lorsque l'employeur qui occupe cent cinquante salariés au moins envisage de licencier un salarié, il doit, avant toute décision, convoquer l'intéressé par lettre recommandée ou par écrit dûment certifié par un récépissé en lui indiquant l'objet de la convocation ainsi que la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Copie de la lettre de convocation doit être adressée à la délégation du personnel »*. Le nombre des salariés de l'entreprise est apprécié au jour du licenciement. En cas de non-organisation par l'employeur d'un tel entretien préalable au licenciement ou en cas de méconnaissance d'une formalité jugée substantielle liée au déroulement de cet entretien préalable, le licenciement est susceptible d'être déclaré irrégulier pour vice de forme tel que prévu par le point (4) de l'article du Code du travail précité. La Cour d'appel[2] a par exemple retenu l'irrégularité formelle d'un entretien préalable au licenciement ayant été fixé par l'employeur durant une période de congé du salarié. Elle a ainsi statué que le fait que le congé ait été accordé par l'employeur rendait la tenue de l'entretien préalable au licenciement durant cette même période impossible.

D'après le paragraphe 3 du même article, *« le licenciement avec préavis ou pour motif grave du salarié doit être notifié au plus tôt le jour qui suit celui de l'entretien préalable et au plus tard 8 jours après cet entretien »*.

Dans l'arrêt soumis à étude, la Cour d'appel a néanmoins constaté que *« le licenciement est intervenu le même jour que celui fixé pour l'entretien préalable auquel la salariée ne s'est pas présentée. L'employeur n'a partant pas respecté le délai prévu par la disposition précitée. La sanction prévue dans cette hypothèse est définie à l'article L. 124-12. (3) en ce sens que « la juridiction du travail qui conclut à l'irrégularité formelle du licenciement en raison de la violation d'une formalité qu'elle juge substantielle doit examiner le fond du litige et condamner l'employeur, si elle juge que le licenciement n'est pas abusif quant au fond, à verser au salarié une indemnité qui ne peut être supérieure à un mois de salaire ou de traitement. L'indemnité visée à l'alinéa qui précède ne peut être accordée lorsque la juridiction du travail juge le licenciement abusif quant au fond »*.

En l'espèce, la Cour d'appel a relevé à bon droit que la salariée est restée en défaut de préciser en quoi le défaut pour l'employeur d'avoir respecté le délai institué pour licencier suite à l'entretien préalable serait à assimiler à la violation d'une formalité substantielle au sens du prédit article, étant précisé qu'elle ne s'est pas présentée à l'entretien préalable. La demande de la salariée basée sur l'article L. 124-12. (3) du Code du travail a par conséquent été rejetée. Ainsi, le licenciement notifié le même jour pour lequel le salarié a été invité à son entretien préalable ne constitue dès lors pas d'irrégularité formelle donnant lieu au versement de l'indemnité pour vice de forme si le salarié ne s'est pas présenté à l'entretien cité. Il convient de préciser que l'arrêt analysé suit la jurisprudence existante en la matière.Dans un autre arrêt[3], la Cour d'appel avait déjà précisé, à notre vue à juste titre, qu'une notification du licenciement au-delà du 8ième jour suivant l'entretien préalable ne constitue pas une formalité substantielle au sens de l'article L. 124-12. (3) du Code du travail. Finalement, il paraît encore important à noter dans ce contexte que l'employeur n'a pas non plus d'obligation de reporter la date de l'entretien préalable en cas de maladie du salarié le jour de cet entretien si le salarié n'a pas formellement demandé son report et si des sorties durant son incapacité de travail étaient autorisées par son certificat médical[4].

PHILIPPE HECK
Conseiller affaires juridiques auprès de la FEDIL
philippe.heck@fedil.lu

[1] *Cour d'appel, 5 novembre 2020, n° CAL-2019-00463 du rôle*

[2] *Cour d'appel, 28 juin 2018, n° 44349 du rôle*

[3] *Cour d'appel, 17 mars 2016, n° 41567 du rôle*

[4] *Cour d'appel, 25 octobre 2018, n° 44428 du rôle*

MASKS MADE IN LUXEMBOURG

BY LOCAL ARTISTS

1sur4.lu

LUX ARTISTS UNITED

ATP a.s.b.l.

DOCLER HOLDING

1920-2020: 100 JOER ÉCHO
AN
D'ZUKUNFT
MAM
ÉCHO!
ÉCHO 1920
EI
écho 2020

Publications de la FEDIL

Modèles-types

Modalités d'application du régime de chômage partiel pour le premier semestre 2021

Fiscalité : Salariés frontaliers en télétravail

Note détaillée sur la loi sur le reclassement professionnel

Where do you stand with your cybersecurity environment?

Implications on security during and after COVID-19

Replay of the conference 'Why Cybersecurity Matters More Than Ever'

Replay of the conference 'GAIA-X: EU'S most important aspiration in a generation'

Positions de la FEDIL

National Air Pollution Control Plan

Plus de publications et positions sur **WWW.FEDIL.LU**

TOUTES LES ACTUALITÉS DE LA FEDIL ET DE L'INDUSTRIE SUR *www.fedil.lu/newsfeed*

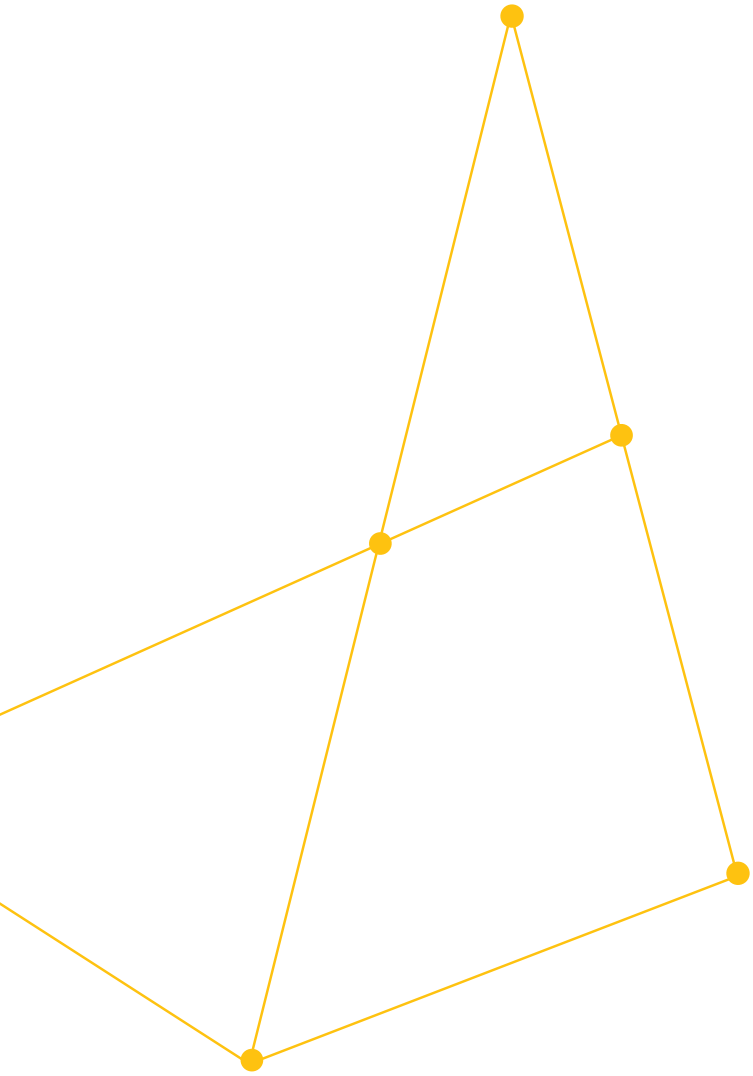

écho des entreprises

FEDIL – The Voice of Luxembourg's Industry

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1304
L-1013 Luxembourg
echo@fedil.lu

Service publicité :
bob.rume@ic.lu
(+352) 48 00 22 – 506

Éditeur :
FEDIL a.s.b.l.
The Voice of Luxembourg's Industry
R.C.S. Luxembourg F 6043
www.fedil.lu

Directeur : *René Winkin*
Rédacteur en chef : *Sophie Macri*
Mise en page : *Rodney Ndong-Eyogo*
Conception : *Cl.ff*

Impression : *Imprimerie Centrale*
Paraît 6 fois par an
Tirage : 2.300 exemplaires

© Copyright 2020 FEDIL

Tous droits réservés.
Des reproductions peuvent être autorisées en ligne par www.lord.lu.

FEDIL
The Voice of Luxembourg's Industry

COMED

À LA RECHERCHE DE FUTURS TALENTS ?!

ALORS RENDEZ-VOUS SUR **WWW.HELLOFUTURE.LU**

HELLO**FUTURE**.LU
your job in industry

Vous travaillez dans l'industrie ?

Vous êtes à la recherche d'un stagiaire hors du commun ?

Publiez le profil de votre entreprise sur HelloFuture.lu pour attirer les meilleurs jeunes talents du pays !

LES PARTENAIRES DU PROJET

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

CHAMBER OF COMMERCE LUXEMBOURG
POWERING BUSINESS

FEDIL
The Voice of Luxembourg's Industry

Soutenir ceux qui font l'économie, de près comme de loin.

Nous finançons votre avenir.
www.snci.lu

SNCI
Société Nationale de Crédit et d'Investissement